

CONCOURS DE PROJETS

**LA CASTALIE**  
**EXTENSION**  
**ET REMPLACEMENT**  
**DES BÂTIMENTS**

---

---

Rapport du jury – août 2018

## SOMMAIRE

p. 4	Mandant / Maître de l'ouvrage / Organisateur	p. 8	Examen préalable	p. 14	1 <sup>er</sup> prix
p. 4	Genre de concours et procédure	p. 8	Jugement	p. 22	2 <sup>e</sup> prix
p. 4	Langue	p. 8	Analyse du site et des bâtiments existants	p. 30	3 <sup>e</sup> prix
p. 4	Prescriptions officielles	p. 9	Réflexion sur l'ensemble des projets	p. 38	4 <sup>e</sup> prix
p. 4	Reconnaissance des conditions du concours	p. 9	Critères de jugement	p. 48	Autres projets
p. 5	Jury	p. 9	Analyse de détail des projets	p. 66	Impressum
p. 5	Conditions de participation	p. 10	Classement et attribution des prix		
p. 5	Réponses aux questions	p. 10	Conclusions et recommandations du jury		
p. 6	Situation actuelle, intentions du maître de l'ouvrage et objectif du concours	p. 10	Exposition		

## **MANDANT / MAÎTRE DE L'OUVRAGE / ORGANISATEUR**

---

Le présent concours de projets est organisé par La Castalie, centre médico-éducatif, mandant et maître de l'ouvrage en collaboration avec les services cantonaux de l'action sociale et des bâtiments.

## **GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE**

---

Le présent concours est un concours de projets d'architecture à un degré en procédure ouverte selon les articles 3.1.b; 3.3 et 6.1 du règlement SIA 142, édition 2009, d'une procédure ouverte selon l'art. 12 alinéa a de l'AIMP du 25 novembre 1994 et 15 mars 2001 et l'art. 9 de la loi concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics du 8 mai 2003.

## **LANGUE**

---

La langue officielle de la procédure est le français.

## **PRESCRIPTIONS OFFICIELLES**

---

Le concours est régi par les prescriptions officielles suivantes :

- > Accord sur les marchés publics (AMP) de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC / WTO) du 15 avril 1994 et annexes concernant la Suisse
- > Loi fédérale sur le marché intérieur du 6 octobre 2005 (LMI)
- > Loi du 8 mai 2003 concernant l'adhésion du canton du Valais à l'accord intercantonal sur les marchés publics
- > Accord intercantonal du 25 novembre 1994 / 15 mars 2001 sur les marchés publics (AIMP)
- > Ordonnance du 11 juin 2003 sur les marchés publics

## **RECONNAISSANCE DES CONDITIONS DU CONCOURS**

---

La participation au présent concours implique pour le Maître de l'ouvrage, le jury et les concurrents l'acceptation des clauses du « programme des locaux », des réponses aux questions, ainsi que du règlement sur les concours d'architecture et d'ingénierie SIA 142, édition 2009.

Les droits d'auteur sur les projets restent propriété des participants. Les documents (plans et maquettes) des projets primés et mentionnés deviennent propriété de l'organisateur.

Les plans et maquettes des autres projets seront repris par leurs auteurs. En cas de dégâts dus à un accident ou à de la malveillance, aucune revendication de dédommagement ne pourra être formulée à l'encontre de l'organisateur.

Le règlement SIA142 fait foi pour tous les points non réglés par le présent programme. Les concurrents qui rendent un projet s'engagent à respecter les lois et règlements susmentionnés.

Pour rappel (art.1.4 du règlement SIA142) : les concours se déroulent dans l'anonymat. Le maître de l'ouvrage, les membres du jury, les participants et les professionnels mandatés se portent garants de l'anonymat des travaux de concours jusqu'à ce que le jury ait jugé et classé les travaux de concours, attribué les prix, les mentions et prononcé une recommandation pour la suite de l'opération. Les variantes ne sont pas admises.

Les décisions du jury peuvent faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès leur notification auprès de la cour de droit public du Tribunal Cantonal à Sion. Ledit recours comprendra un exposé concis des motifs et des conclusions, la signature du recourant ou de son mandataire.

Les décisions relevant de l'appréciation du jury sont sans appel.

## JURY

Le Jury est composé des personnes suivantes :

### Président

M. Philippe Venetz, Architecte cantonal

### Membres non-professionnels

M. Michel Giroud, Président du Conseil d'administration de La Castalie

M<sup>me</sup> Martine Pfefferlé, Directrice de La Castalie

M. Yvan Marclay, Directeur adjoint de La Castalie

### Membres professionnels

M<sup>me</sup> Emilie Chaperon, Architecte de la ville de Monthey

M<sup>me</sup> Valérie Jomini, Architecte Zürich

M. Marco Bakker, Architecte Lausanne

M. Adrian Kramp, Architecte Fribourg

### Suppléants non-professionnels

M. Samuel Calabrese, Responsable du service technique et chargé de sécurité de La Castalie

M. Jean-Luc Terrettaz, Responsable éducatif de La Castalie

M<sup>me</sup> Thao Nguyen, Infirmière cheffe de La Castalie

### Suppléants professionnels

M. Christophe Lugon-Moulin, Architecte Martigny

M. Laurent Mayoraz, Architecte SBMA

### Experte

M<sup>me</sup> Margot Venetz, Cheffe de l'Office de Coordination des Institutions Sociales, DSSC

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert aux architectes (ou groupement d'architectes) établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994. Ils doivent être inscrits sur la liste permanente d'un canton suisse, ou diplômés d'une école d'architecture de niveau universitaire, ou d'une école technique supérieure, ou titulaires d'un titre équivalent d'une école étrangère, ou inscrits au registre suisse A ou B, ou répondant aux exigences de la liste permanente du canton du Valais, fixées par le service social de la protection des travailleurs (tél. : 027/606.74.00 (F) 027/606.74.01 (D)). Les architectes, qui forment une société simple ou une société en nom collectif doivent être associés les uns avec les autres depuis un an au moins. S'ils forment une société à personnalité juridique, celle-ci doit être inscrite au Registre du commerce depuis un an au moins. Dans l'un ou l'autre de ces cas, aucun des architectes de telles sociétés ne doit se trouver dans l'une des situations définies par l'article 12.2 du règlement SIA142. L'un des architectes au moins doit remplir les conditions de participation. Les architectes, qui ne sont associés que pour un temps déterminé doivent tous remplir les conditions de participation. Les collaborateurs occasionnels engagés pour le concours doivent remplir les conditions de participation. Leurs noms devront être inscrits sur la fiche d'identification. Un architecte employé peut participer au concours si son employeur l'y autorise et ne participe pas lui-même au concours comme concurrent, membre du jury ou expert. Le cas échéant, l'autorisation signée de l'employeur devra être remise dans l'enveloppe contenant la fiche d'identification. Les conditions doivent être remplies à la date de l'inscription. Les architectes, porteurs d'un diplôme étranger ou inscrits sur un registre étranger doivent fournir la preuve de l'équivalence de leurs qualifications. Le bureau d'architecture Gaymenzel architecture Sàrl à Monthey, auteur d'une étude de mise aux normes, d'une estimation des coûts et du relevé de la Roseraie, est autorisé à participer au concours. Le bureau Voltolini architecture Sàrl à Vouvry, auteur de l'étude de faisabilité, est autorisé à participer au concours, car il met à disposition l'étude de faisabilité et les documents qu'il a produits.

## RÉPONSES AUX QUESTIONS

Les réponses aux 103 questions anonymes ont été envoyées à tous les concurrents et membres du jury le 9 avril 2018.

## **SITUATION ACTUELLE, INTENTIONS DU MAÎTRE DE L'OUVRAGE ET OBJECTIF DU CONCOURS**

---

Le site de la Castalie à Monthey s'étend dans un parc de 7 hectares. Il est composé de 11 bâtiments dont 4 pour sa partie hébergement. Ces bâtiments datent, pour les plus anciens de 1972, pour le plus récents, les Nouveaux ateliers de 2004.

Ces bâtiments conçus à l'origine pour l'accueil d'enfants se sont vus, au fil des années, attribués en bonne partie à des adultes. Population qui actuellement représente près du 70% des bénéficiaires des prestations de la Castalie.

Les effectifs ont augmenté durant ces 4 décennies, tout comme l'évolution des handicaps et le vieillissement des adultes. Cette évolution induit de nouveaux besoins chez les résidents et La Castalie doit adapter ses infrastructures pour assurer leur sécurité, tout comme leur qualité de vie.

En 2004, un nouvel espace pour les centres de jour a été construit, permettant ainsi d'accueillir plus de personnes adultes en externat de semaine.

Actuellement, avec le vieillissement des bénéficiaires, une grande partie des personnes auraient besoin de fréquenter l'internat à temps partiel ou complet. Il n'est souvent pas possible de répondre à leur demande, faute de place dans le secteur hébergement.

La décision de construire des bâtiments supplémentaires sur le site de la Castalie à Monthey amène une réflexion sur l'aménagement de l'ensemble du site. Ces bâtiments doivent s'insérer dans le complexe immobilier et favoriser les circulations entre les bâtiments.

Le parc arborisé doit être préservé dans la mesure du possible et même mis en valeur.

Dans son concept global, le maître de l'ouvrage aimerait que le projet compose un enchaînement continu d'espaces de vie dans lesquels évoluent les usagers, allant des plus intimes et privés aux espaces communautaires. Il devrait favoriser les 5 domaines de la personne, soit :

- > **La motricité**  
Mobilité et respect des gabarits, équilibre et aisance du déplacement, atteinte et préhension
- > **La perception**  
Perception des images, ressenti multisensoriel
- > **La psyché**  
Repérage et orientation, information et communication, simplicité et mémorisation
- > **La prévenance**  
Protection et sensation de sécurité, repos et ressourcement
- > **L'adaptabilité**  
Prédisposition et l'évolutivité, polyvalence d'usage

**En conclusion, il s'agit de placer l'utilisateur au cœur du projet d'aménagement et humaniser les espaces de vie communs, dans le respect des singularités.**

## Font partie du présent concours d'architecture les phases 1 et 2 ci-dessous.

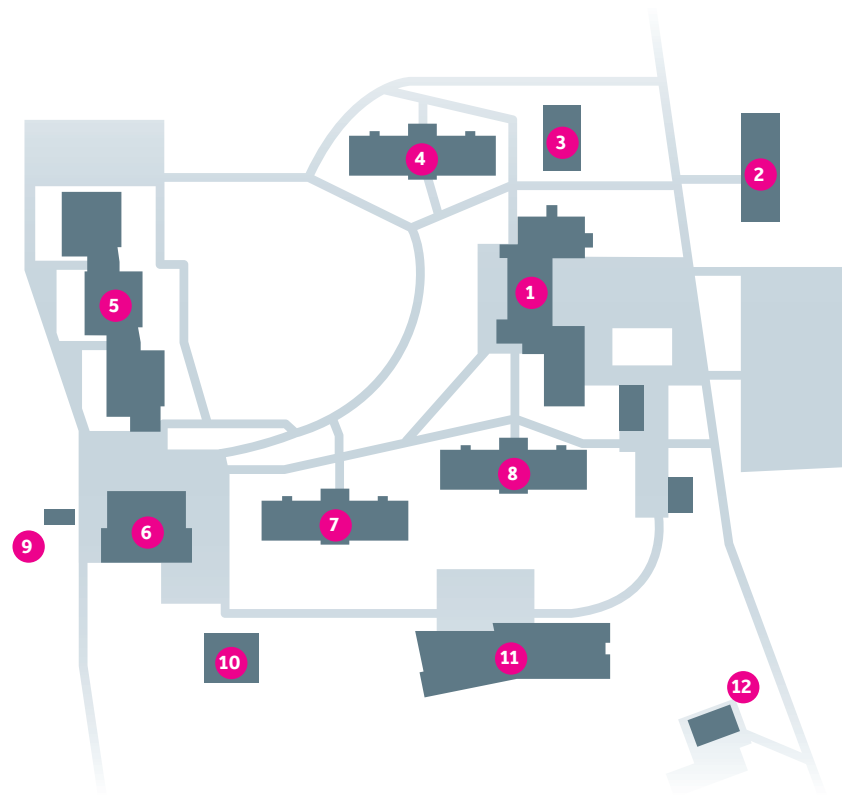
### Phase 1

- > Agrandir, rénover et mettre aux normes le bâtiment de la Roseraie<sup>1</sup>. Ce bâtiment d'un seul niveau sur sous-sol contient l'administration, une salle polyvalente, la salle à manger commune et la cuisine, mais aucun logement ni atelier. Une démolition reconstruction n'est probablement pas nécessaire
- > Construire un ou deux nouveaux bâtiments comprenant des logements et des centres de jour destinés à remplacer Champfleuri<sup>8</sup> et à absorber l'augmentation des effectifs, ce qui représente une surface de plancher supplémentaire d'environ 3700 m<sup>2</sup>
- > Construire un couvert à bois et un local pour le service technique de 240 m<sup>2</sup>

### Phase 2

- > Remplacer les 2 autres bâtiments construits en 1972 Acacias<sup>4</sup> et Chantebise<sup>7</sup> qui ont un facteur de conformité parasismique inférieur à 0.25 et le pavillon de physio<sup>3</sup>. Les locaux de thérapie devront être regroupés dans les locaux destinés à accueillir les usagers mineurs. Vu que l'institution doit continuer à fonctionner durant les travaux, afin de maintenir les résidents dans leur lieu de vie, d'éviter de multiplier les déménagements et la mise en place de locaux provisoires, un bâtiment ne peut être démolie que lorsque la construction destinée à le remplacer est terminée.

L'atelier – dépôt Champvert<sup>10</sup> construit en 1987 peut être conservé ou démolie. En cas de démolition, les locaux qu'il contient doivent être remplacés.



#### BÂTIMENTS

- 1 Roseraie**  
Bâtiment administratif : cafétéria, salle de rythmique (polyvalente), salle de réunion-bibliothèque, lingerie et cuisine
- 2 Riverhôte**  
Bâtiment polyvalent : bureaux, salles de musicothérapie, de logopédie et psychothérapie, chapelle, salles de réunion, 1 unité thérapeutique, 2 groupes hébergement jeunes adultes (7 résidents)
- 3 Centre de physiothérapie**  
Salles de thérapie, accès piétons et personnes en fauteuil roulant.
- 4 Acacias**  
Bâtiment d'hébergement : 2 groupes médico-éducatifs (soins importants) au rez-de-chaussée, 3 groupes éducatifs pour les enfants et adolescents et 1 groupe d'adultes, environ 40 résidents
- 5 La Cordée**  
Classes (entrée zone dépose 1), environ 65 élèves et à l'opposé du bâtiment : Ateliers de formation jeunes adultes environ 20 apprentis (entrée zone dépose 2)
- 6 Les Dauphins**  
Salle de gymnastique, piscine (bain thérapeutique), salles d'ergothérapie et psychomotricité
- 7 Chantebise**  
Hébergement 2 groupes médico-éducatifs (rez-de-chaussée) et 4 groupes éducatifs, environ 40 résidents
- 8 Champfleuri**  
Hébergement 2 groupes médico-éducatifs (rez-de-chaussée) et 4 groupes éducatifs, environ 40 résidents
- 9 Module pour le service technique**
- 10 Champvert**  
Module préfabriqué, accueille 3 centres de jour, ce bâtiment peut être démolie et remplacé
- 11 Nouveaux ateliers**  
Entrée, zone dépose 3, construits en 2004, 7 centres de jour et 1 local technique de stockage (actuellement transformé en centre de jour par manque de place)
- 12 Crèche " Les Petits Bonheur "**  
12 places pour les enfants et service informatique de la Castalie à l'étage supérieur

## EXAMEN PRÉALABLE

Conformément au règlement SIA142, tous les projets ont fait l'objet d'un examen portant sur leur conformité avec le règlement du concours. Il a été réalisé par le SBMA et pour les questions de distances aux limites, par les responsables concernés de la commune. L'examen a porté sur les points suivants :

### Point 1 – délai de rendu

22 projets étaient parvenus au Service des Bâtiments pour le jeudi 3 août, soit dans les délais avec tous les documents demandés.

### Point 2 – respect du périmètre

Tous les projets respectent le périmètre mis à disposition.

### Point 3 – respect des prescriptions officielles

A part quelques interprétations concernant les distances entre balcons, tous les projets respectent les prescriptions officielles. Ces interprétations n'apportant pas d'avantage déterminant, tous les projets peuvent être admis au jugement et à la répartition des prix.

### Point 4 – programme des locaux

Le projet N°3 propose 6x6 ateliers pour le centre de jour. Le programme des locaux comportait une erreur corrigée par la réponse à une question adressée à tous les concurrents le 30 juin 2018. Certains projets apportent quelques interprétations ou modifications au programme des locaux. Elles sont signalées dans l'analyse de chacun des projets et présentées au jury en début de jugement.

Le respect des autres contraintes particulières et du rapport entre les différentes fonctions du programme n'a pas été contrôlé.

### Point 5 – valeurs statistiques

Considérant que les valeurs statistiques, calculs du cube SIA, des surfaces de façades, des surfaces brutes de planchers et de toitures, n'étaient pas des éléments déterminants pour les premiers tours d'élimination, ces valeurs n'ont pas été contrôlées pour l'ensemble des projets. Les volumes SIA des projets retenus au dernier tour ont été vérifiés avant l'analyse finale et l'établissement du classement.

## JUGEMENT

Le jury s'est réuni les 21 et 22 août 2018.

Tous les membres, suppléants et experts ont participé aux présentations et analyses des projets. Après avoir pris connaissance de l'examen préalable et analysé en détail les questions liées au respect des prescriptions officielles, le jury décide d'admettre tous les projets à la répartition des prix.

## ANALYSE DU SITE ET DES BÂTIMENTS EXISTANTS

Le site de la Castalie à Monthey s'étend dans un parc de 7 hectares, situé au Nord de la commune de Monthey, en zone d'intérêt public. Il est traversé par une route communale à circulation restreinte (principalement à mobilité douce). Bordé sur deux côtés par la zone agricole, il est également ceint au Nord et à l'Est par des butes recouvertes de grands arbres qui l'isolent de la route des Aunaires et de la zone de villas avoisinante.

Le site est composé de 10 bâtiments datant de 1972, dont 4 dédiés au logement des pensionnaires. Ils ne répondent aujourd'hui plus aux besoins, notamment en termes de fonctionnalité et d'ergonomie. Un bâtiment supplémentaire construit en 2004 accueille 6 unités d'occupation rattachées à son centre de jour.

L'ensemble de ces bâtiments prend place dans un vaste espace paysager possédant de grandes qualités esthétiques et fonctionnelles. La mise en valeur de cet espace central majeur a été l'un des défis principaux des concurrents.

La nécessité d'adapter les bâtiments à l'évolution des besoins en accompagnement des bénéficiaires, de les mettre aux normes parasismiques et énergétiques en vigueur, la contrainte d'une intervention dans une institution en exploitation sont également des éléments qui ont rendu la recherche de solutions cohérentes et économiquement acceptables particulièrement difficiles.

## RÉFLEXION SUR L'ENSEMBLE DES PROJETS

---

Lors de la visite des lieux, le jury a relevé la qualité du site et des bâtiments existants. Au cours de l'analyse des projets, il a pu apprécier la diversité des propositions des architectes. Il relève que les 22 projets reçus apportent tous, à des degrés divers, une contribution à la résolution des problèmes posés.

## CRITÈRES DE JUGEMENT

---

Les projets ont été examinés et appréciés en fonction des qualités exprimées dans les aspects suivants, sans ordre hiérarchique :

- > Pertinence de l'insertion dans le site et qualités des relations établies avec les bâtiments existants.
- > Qualités fonctionnelles, structurelles et spatiales du projet.
- > Expression architecturale et adéquation au thème.
- > Economie générale du projet.

## ANALYSE DE DÉTAIL DES PROJETS

---

### 1<sup>er</sup> Tour

Lors du premier tour, le jury a décidé d'éliminer les projets qui présentaient des difficultés de conception générale, dans leur relation au site et aux bâtiments existants, mais aussi dans leur organisation architecturale.

Le jury a pu les apprécier et les pondérer en tenant compte des avantages et inconvénients relatifs aux partis proposés ou choisis. Les projets suivants ont été éliminés :

- |                                |                                |
|--------------------------------|--------------------------------|
| > N°1 "G3"                     | > N°11 "OCTOPUS"               |
| > N°3 "DOLCE TERAPIA"          | > N°12 "MEDDLE"                |
| > N°5 "VAM"                    | > N°13 "LES FLEURS DES CHAMPS" |
| > N°8 "UNE VALSE A ONZE TEMPS" | > N°18 "TIC & TAC"             |
| > N°10 "LE CHANT DES SIAMOIS"  | > N°20 "AIRS"                  |

### 2<sup>e</sup> Tour

Pour le deuxième tour, le jury a analysé les projets avec les critères définis ci-dessus dans leur globalité. Il a analysé en particulier le rapport des extensions proposées au site, aux bâtiments existants ainsi que la qualité des espaces extérieurs et intérieurs et le fonctionnement général du projet. Les projets suivants ont été éliminés :

- |                      |                                     |
|----------------------|-------------------------------------|
| > N°4 "ENSEMBLE"     | > N°16 "LE JEU DES PERLES DE VERRE" |
| > N°6 "LE GRAND AIR" | > N°17 "STRAWBERRY FIELDS"          |
| > N°9 "HYDE PARK"    | > N°19 "LIVING"                     |
| > N°14 "TULIPE"      | > N°21 "LIBELLULE"                  |

### Tour de rattrapage

A l'issue de ce deuxième tour, le jury effectue un tour de contrôle et décide de relever les projets suivants du 1<sup>er</sup> au 2<sup>e</sup> tour :

- > N°10 "LE CHANT DES SIAMOIS"
- > N°12 "MEDDLE"
- > N°13 "LES FLEURS DES CHAMPS"



## CLASSEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX

---

Le jury dispose d'une somme globale de Fr.140 000 pour attribuer des prix et des mentions. Il décide de classer les 4 projets restants et de leur attribuer les montants suivants :

Prix	Projet	Nom	Montant
1 <sup>er</sup> prix	N° 15	" CARROUSEL "	Fr. 45 000
2 <sup>e</sup> prix	N° 22	" BLANC-SEING "	Fr. 40 000
3 <sup>e</sup> prix	N° 7	" SILKY "	Fr. 30 000
4 <sup>e</sup> prix	N° 2	" DO RE MI "	Fr. 25 000

## CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU JURY

---

Au terme du jugement, le jury a tenu à souligner l'effort des concurrents dans la recherche de réponses aux problèmes posés.

La diversité des propositions présentées ont mis en évidence la difficulté des choix à effectuer par les architectes en termes d'implantation, de volumétrie et de relation aux bâtiments existants. Les difficultés liées au fait que l'institution doit continuer de fonctionner durant les travaux d'extension et de remplacement des bâtiments étaient une contrainte qui rendait encore plus délicate la mise en forme cohérente et harmonieuse du programme.

A l'unanimité, le jury propose au maître de l'ouvrage de confier à l'auteur du projet N° 15 " CARROUSEL ", la poursuite des études en vue de sa réalisation. Ce projet, par son attitude face aux bâtiments existants, au site plus particulièrement le parc, et sa mise en forme du programme, répond globalement aux objectifs et aux exigences formulées par le maître d'ouvrage. Le mandat attribué au lauréat correspond au minimum au 60.5% du total selon l'article 7.9 du règlement SIA102 (édition 2014).

Le jury remercie l'ensemble des concurrents pour leur contribution à la découverte de solutions.

## EXPOSITION

---

Le vernissage officiel de l'exposition aura lieu :

**Judi 20 septembre 2018 à 17:30 heures**  
**Halle B50**  
**Zone industrielle en Bœuferrant-Nord 43**  
**1870 Monthey**

Les projets resteront ensuite exposés du vendredi 21 septembre au jeudi 4 octobre 2018, du lundi au vendredi de 16:00 à 19:00.

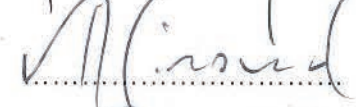
Arrivé au terme de ses délibérations, le jury, ... à l'unanimité<sup>1</sup>  
décide d'attribuer le premier rang, ... 1er prix  
au projet n° 15. " CARROUSEL "  
et de proposer ce projet pour la poursuite des études en vue de sa  
réalisation.

Monthey, le 22 août 2018

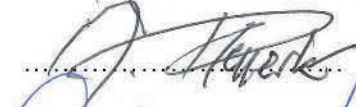
Philippe Venetz



Michel Giroud



Martine Pfefferlé



Yvan Marclay



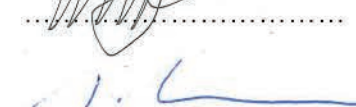
Emilie Chaperon



Valérie Jomini



Marco Bakker



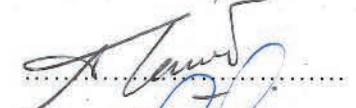
Adrian Kramp



Samuel Calabrese



Jean-Luc Terrettaz




Thao Nguyen



Christophe Lugon-Moulin



Margot Venetz



Laurent Mayoraz







CONCOURS DE PROJETS

**LA CASTALIE**

**1<sup>er</sup> – 4<sup>e</sup> PRIX**

**Ken Architekten BSA AG**

Zürich – Suisse

Le projet "Carrousel" est constitué d'un ajout de trois nouveaux corps posés en périphérie du site et d'un complément pour le bâtiment administratif. Les deux volumes au Sud et au Nord s'articulent spatialement de manière claire avec le grand centre libéré remplacé par deux poches vides de plus petite taille. Le troisième volume, au Sud du bâtiment administratif, complète spatialement le cercle autour de ce centre vide.

A première vue, les nouveaux bâtiments subdivisés en deux ou trois ailes, paraissent grands. Cependant, grâce à l'extrême finesse d'échelle des membres, les corps sont bien proportionnés et sont par l'adaptation de la hauteur des bâtiments capables de s'intégrer intelligemment aux différentes échelles existantes sur et autour de la parcelle. Les bâtiments existants, d'un étage sont clairement identifiables dans la lecture programmatique et les différences de hauteur aident à s'orienter sur le site. Vers le Nord, où se trouvent les maisons individuelles, l'intervention reste plus basse et fine avec ces deux et trois étages. Le grand bâtiment au Sud par contre, composé de trois membres, occupe d'une manière évidente le triangle résiduel du site et tisse ainsi un lien avec les bâtiments de plus grande taille au Sud-Ouest. A l'intérieur du parc, une ceinture de circulation donne un accès net et efficace vers les entrées des différents bâtiments. En utilisant le réseau routier existant, le parc est libre de voiture. De nouvelles promenades piétonnes relient les bâtiments au parc et créent une variété de séquences d'espaces extérieurs différents.

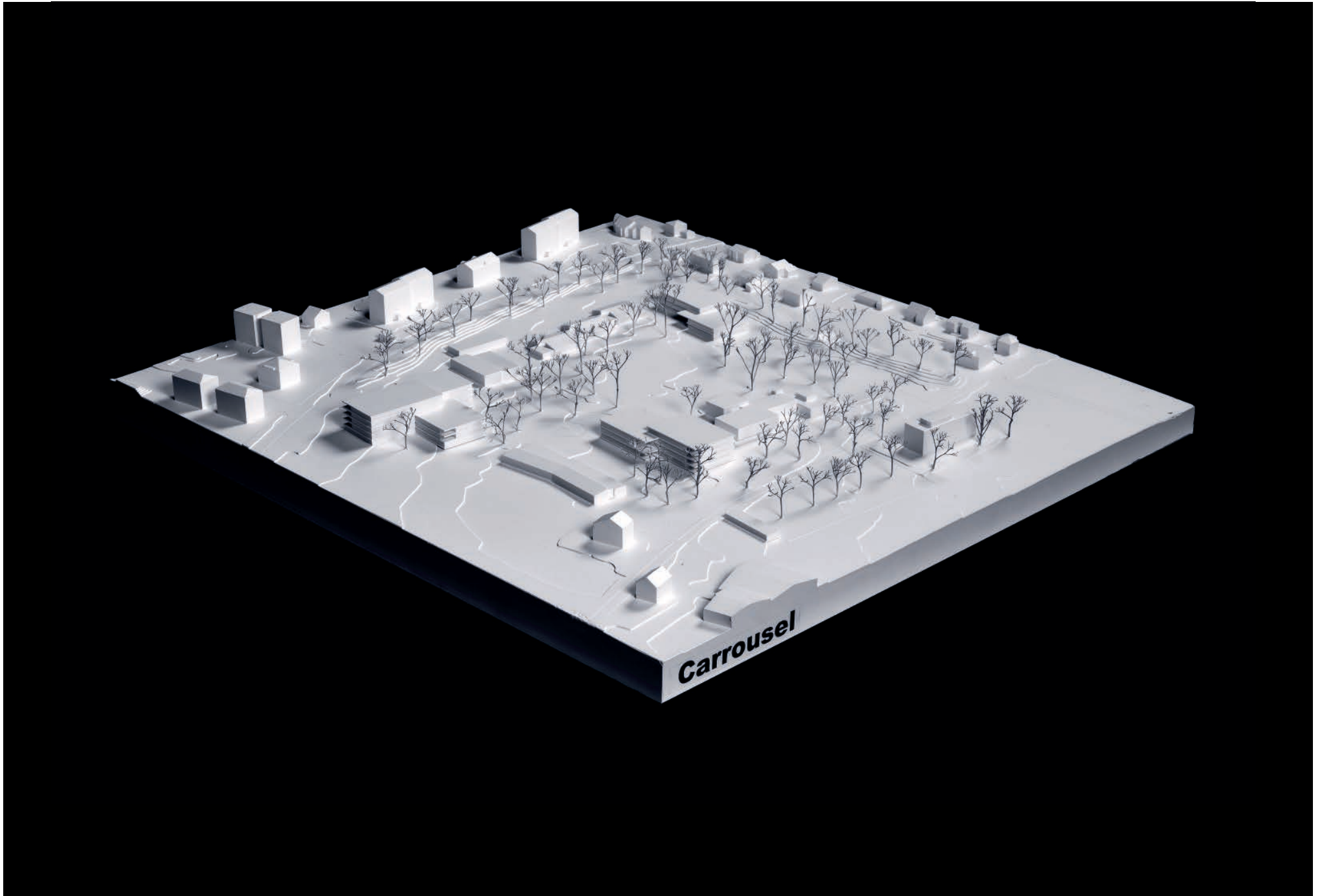
La surélévation du bâtiment administratif avec un volume plus grand en porte à faux au-dessus de l'entrée marque clairement l'accueil dans le site. On trouve à l'étage, l'administration, la salle de conférence et la bibliothèque qui permettent des synergies avec les locaux existants. La nouvelle salle polyvalente, qui chevauche partiellement la grande salle existante, délimite la terrasse et unifie l'expression du complexe côté parc.

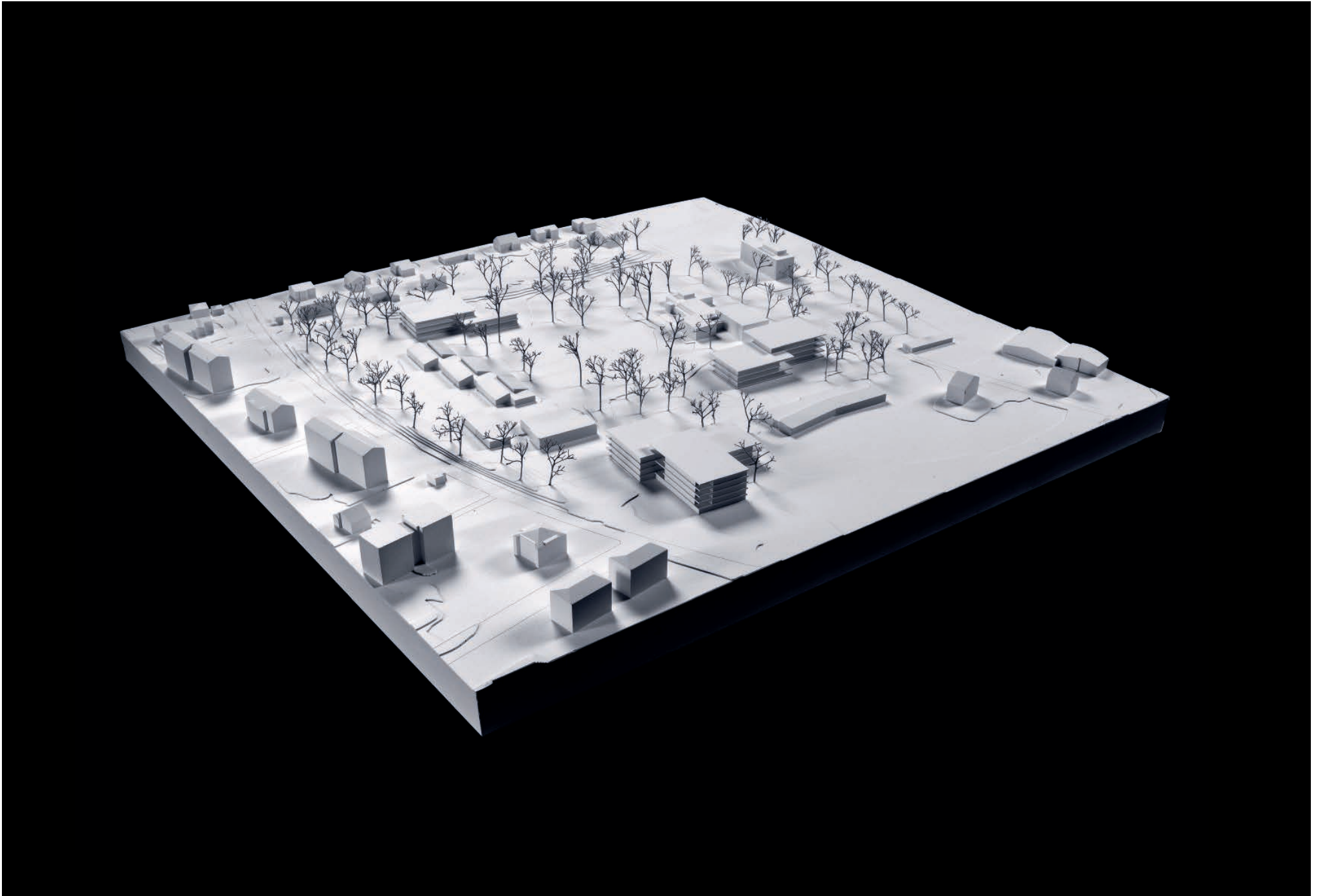
**Collaborateurs**Jürg Kaiser, Lorenz Peter, Martin Schwager, Thomas Hofer, Manuela Gassler  
& Pia Uebeländer

Les nouveaux corps, composés de deux ou trois ailes sont organisés autour d'un escalier central avec ascenseurs. La composition offre une lisibilité claire des différentes unités, dotées de leur caractère propre selon la position des ailes. Le concept de base, être ensemble dans un grand bâtiment en gardant l'autonomie et l'intimité pavillonnaire des ailes offre, en plus d'une possibilité d'identification intéressante, un grand potentiel pragmatique de synergie entre groupes. Dans la superposition des ailes, on trouve des loggias sur deux étages qui éclairent les parties du centre et servent de lieu de rencontre généreux. Au niveau plan, la taille de l'espace de distribution varie et crée des zones différentes, fonctionnelles et spatialement riches. Les portes des chambres s'ouvrent dans des niches vers l'extérieur pour laisser de la place à l'intérieur. Une porte coulissante, côté façade, met généreusement la salle de bain en relation " enfilade " avec la chambre.

Grâce à une ossature de noyau avec poteaux-dalles et remplissage en parois de panneaux préfabriqués, le plan offre une grande liberté d'organisation d'étage. Les façades sont composées de plusieurs couches avec des balcons à la française sur tout le pourtour des ailes. Le filigrane de la façade met le parc en forte relation avec l'intérieur des chambres en gardant une atmosphère intime. Similaire à une couronne d'arbre, la façade avec sa protection solaire en tissus crée profondeur et une ombre douce.

Malgré le volume assez élevé du projet actuel, la compacité des volumes, la rationalité du plan empilé et les possibilités de réalisation par étapes devraient permettre des économies de moyens dans le futur développement du projet en gardant la richesse de ses qualités spatiales.







Vue de la terrasse en double hauteur



Plan de Masse (2'900)

**L'ensemble de La Castelle**

Le site medio-écoté de La Castelle est une exception dans le paysage urbain de la ville de Montpellier. Contrairement aux autres, il n'a pas de vue sur la mer, mais sur la ville. Il est situé au nord-est de la ville, sur une pente douce, et est entouré de la ville. Il est le résultat d'un projet de réhabilitation d'un ancien site industriel. L'objectif est de créer un quartier moderne et durable, qui s'intègre dans le tissu urbain existant.

Les nouvelles constructions respectent l'orientation originelle de la zone, qui est orientée vers le sud-est. Les nouvelles constructions sont conçues pour être compatibles avec le tissu urbain existant. Elles sont conçues pour être compatibles avec le tissu urbain existant.

En ajoutant systématiquement les nouvelles bâtisses en bordure de parcelles, l'objectif est de créer un tissu urbain continu. Une réhabilitation de certains bâtiments existants est prévue. Les nouvelles constructions sont conçues pour être compatibles avec le tissu urbain existant.

**Phase**

La proposition d'usage permet une réalisation en étapes sans perdre de vue l'objectif global. La construction des nouvelles bâtisses est prévue en plusieurs phases. L'objectif est de créer un quartier moderne et durable, qui s'intègre dans le tissu urbain existant.

**Flux de circulation**

Afin de garantir un mouvement fluide, les flux de circulation sont conçus pour être compatibles avec le tissu urbain existant. Les nouvelles constructions sont conçues pour être compatibles avec le tissu urbain existant.

En plus des voies piétonnes existantes, un réseau de nouvelles pistes cyclables est prévu. Les nouvelles constructions sont conçues pour être compatibles avec le tissu urbain existant.

Dans le cadre de l'entretien des parcs existants, de nouvelles pistes cyclables sont prévues. Les nouvelles constructions sont conçues pour être compatibles avec le tissu urbain existant.

**La Rosalie**

La proposition de la surface administrative permet de générer des synergies avec les autres projets. Les nouvelles constructions sont conçues pour être compatibles avec le tissu urbain existant.

Les nouvelles constructions sont conçues pour être compatibles avec le tissu urbain existant. Elles sont conçues pour être compatibles avec le tissu urbain existant.

La proposition d'usage permet une réalisation en étapes sans perdre de vue l'objectif global. La construction des nouvelles bâtisses est prévue en plusieurs phases. L'objectif est de créer un quartier moderne et durable, qui s'intègre dans le tissu urbain existant.

**Champfleuri, Chantebise et Acacias**

Les trois ouvrages sont construits de la même façon et se complètent. Ils sont conçus pour être compatibles avec le tissu urbain existant.

Les nouvelles constructions sont conçues pour être compatibles avec le tissu urbain existant. Elles sont conçues pour être compatibles avec le tissu urbain existant.

La proposition d'usage permet une réalisation en étapes sans perdre de vue l'objectif global. La construction des nouvelles bâtisses est prévue en plusieurs phases. L'objectif est de créer un quartier moderne et durable, qui s'intègre dans le tissu urbain existant.

Dans le cadre de l'entretien des parcs existants, de nouvelles pistes cyclables sont prévues. Les nouvelles constructions sont conçues pour être compatibles avec le tissu urbain existant.

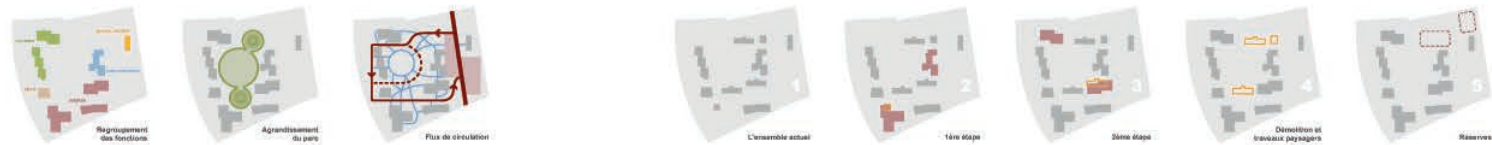
**Construction et matérialisation**

- Gros œuvre, construction à ossature en béton
- Façades claires en bois préfabriquées avec un léger surplis
- Toiture plate avec végétalisation extensive, isolation phonique
- Mur à l'air sec avec isolation extérieure, ventilation mécanique contrôlée
- Chauffage par pompe à chaleur géothermique
- Réhabilitation de bâtiments existants en priorité

**Economie et durabilité**

- Structure simple avec ponts structurels en béton préfabriqués
- Façades claires en bois préfabriquées avec un léger surplis
- Toiture plate avec végétalisation extensive, isolation phonique
- Mur à l'air sec avec isolation extérieure, ventilation mécanique contrôlée
- Chauffage par pompe à chaleur géothermique
- Réhabilitation de bâtiments existants en priorité

carrousel

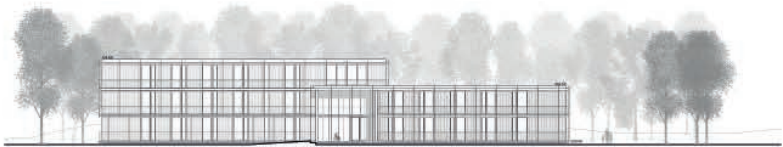


Regroupement des fonctions, Agrandissement du parc, Flux de circulation, L'ensemble actuel, 1ère étape, 2ème étape, Démotion et nouveaux passages, Réseau

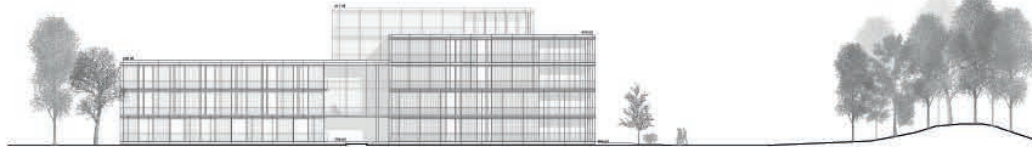








Nouveau Acacias  
Elevation sud 1/200



Nouveau Champfleuri  
Elevation nord 1/200



Nouveau Champfleuri  
Sous-sol 1/200

Nouveau Champfleuri  
Raz-de-chaussée 1/200

Nouveau Champfleuri  
1./2. Etage 1/200



Coop A  
Elevation est 1/200

Nouveau Champfleuri

Nouveau Champfleuri

La Terrasse

Nouveau Acacias



La Roseraie  
Coupe C 1:200



Nouveau Chamblais  
Rez-de-chaussée 1:200

Adèle Group 1  
Niveau -0.40



Adèle Group 1  
Niveau -0.40

Nouveau Champfleuri  
3. Etage 1:200



Adèle Group 11  
Niveau -0.40

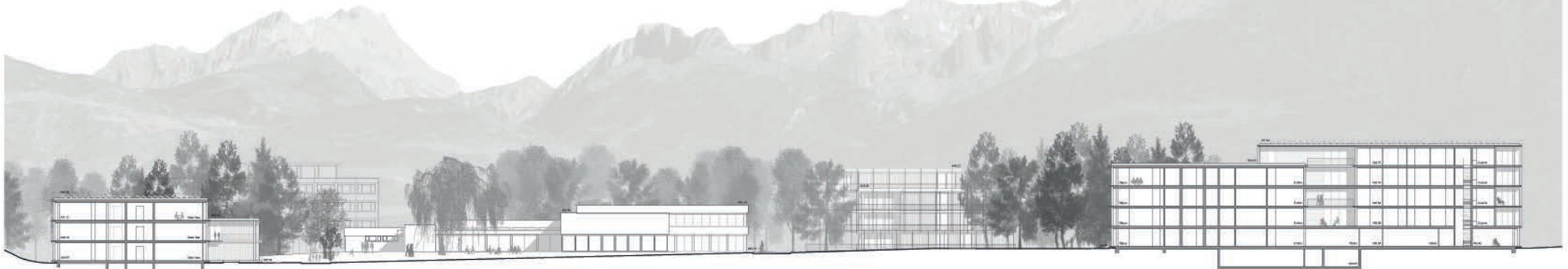
Nouveau Champfleuri  
4. Etage 1:200



Nouveau Chamblais  
Sous-sol 1:200



Nouveau Chamblais  
Coupe D, élévation ouest 1:200



Nouveau Acaas  
Coupe B, élévation ouest 1:200

La Roseraie

Nouveau Chamblais

Nouveau Champfleuri  
Coupe B 1:200

**Dreier Frenzel Sàrl**

Lausanne – Suisse

Le projet "Blanc-seing" propose d'étendre le parc jusqu'aux limites de la parcelle. Se référant à un tableau de René Magritte du même nom, il tente de créer un lien fort entre bâtiment et nature.

Trois bâtiments en forme de L sont placés aux angles du site, seul l'angle Nord Est reste libre pour accueillir une partie du parking. La parcelle est limitée par une couronne forestière. Cette implantation génère un nouvel ensemble paysager qui permet d'intégrer le chemin communal de Champerfou aux réseaux de chemins et routes du nouveau site. L'accès automobile aux bâtiments se fait par une route en boucle à l'intérieur du parc. Un système de chemins piétons dans le parc relie les différents bâtiments entre eux. Plus particulièrement la position du bâtiment C, situé à l'entrée du site, est déterminante pour la définition du nouveau parc. Ayant l'avantage d'offrir une entrée bien définie, son emplacement pose plusieurs questions au niveau fonctionnel. D'une part la proximité avec la ferme voisine et les nuisances engendrées par un bâtiment agricole et d'autre part le fait que les résidents de ce bâtiment devront traverser le chemin de Champerfou pour se rendre aux ateliers de jour et au parc. Les risques liés au trafic automobile tendraient à réduire l'autonomie de certains résidents. S'ajoutent à ces deux premiers points, les nouvelles distances à parcourir par le personnel soignant et les résidents. La proposition de phasage est bien pensée. Dans une première étape, le bâtiment B est construit, permettant de démolir le bâtiment existant de Champfleuri, puis suivent l'extension de la Roseraie et la construction du couvert à bois, impliquant le déplacement des garages de bus. En deuxième étape, le bâtiment de Champvert est démolit, permettant la construction du bâtiment C, suivi de la démolition du bâtiment de Chantebise et de la construction du bâtiment A. Finalement, le bâtiment des Acacias et les locaux de thérapie sont démolis, permettant la modification des parkings et la finalisation des aménagements extérieurs.

Le bâtiment A situé à proximité du bâtiment existant des classes, abrite sur un étage et demi les mineurs. Au rez-de-chaussée se trouvent les espaces de thérapie. Le bâtiment B, situé à l'angle Sud-Ouest, abrite les adultes sur 3 étages et demi. Au rez-de-chaussée, dans l'aile Est se trouvent les ateliers de jour. Finalement le bâtiment C,

**Collaborateurs**

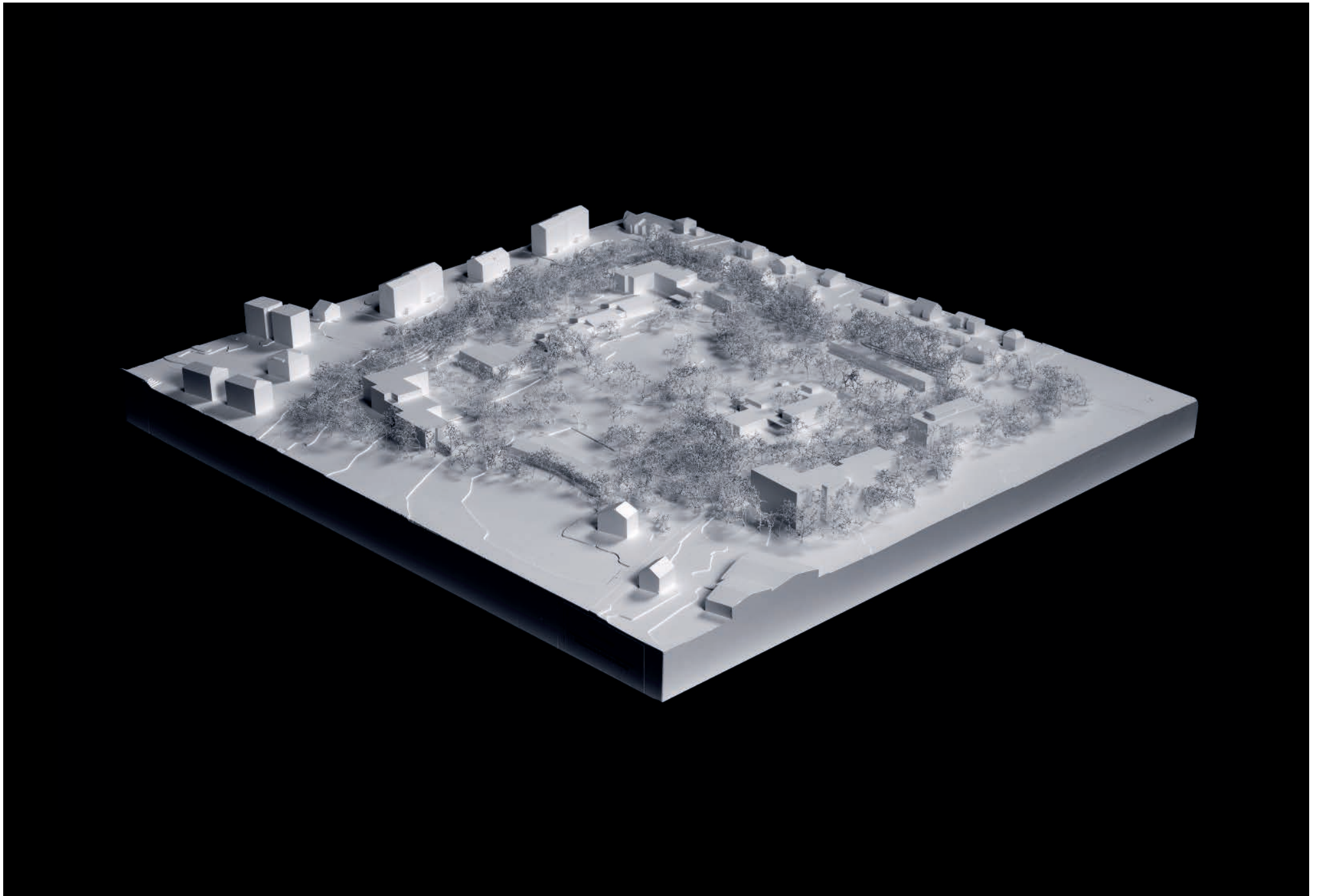
Yves Dreier, Eik Frenzel, Oscar Gentil, Thomas Cristea &amp; Vianney Fivel

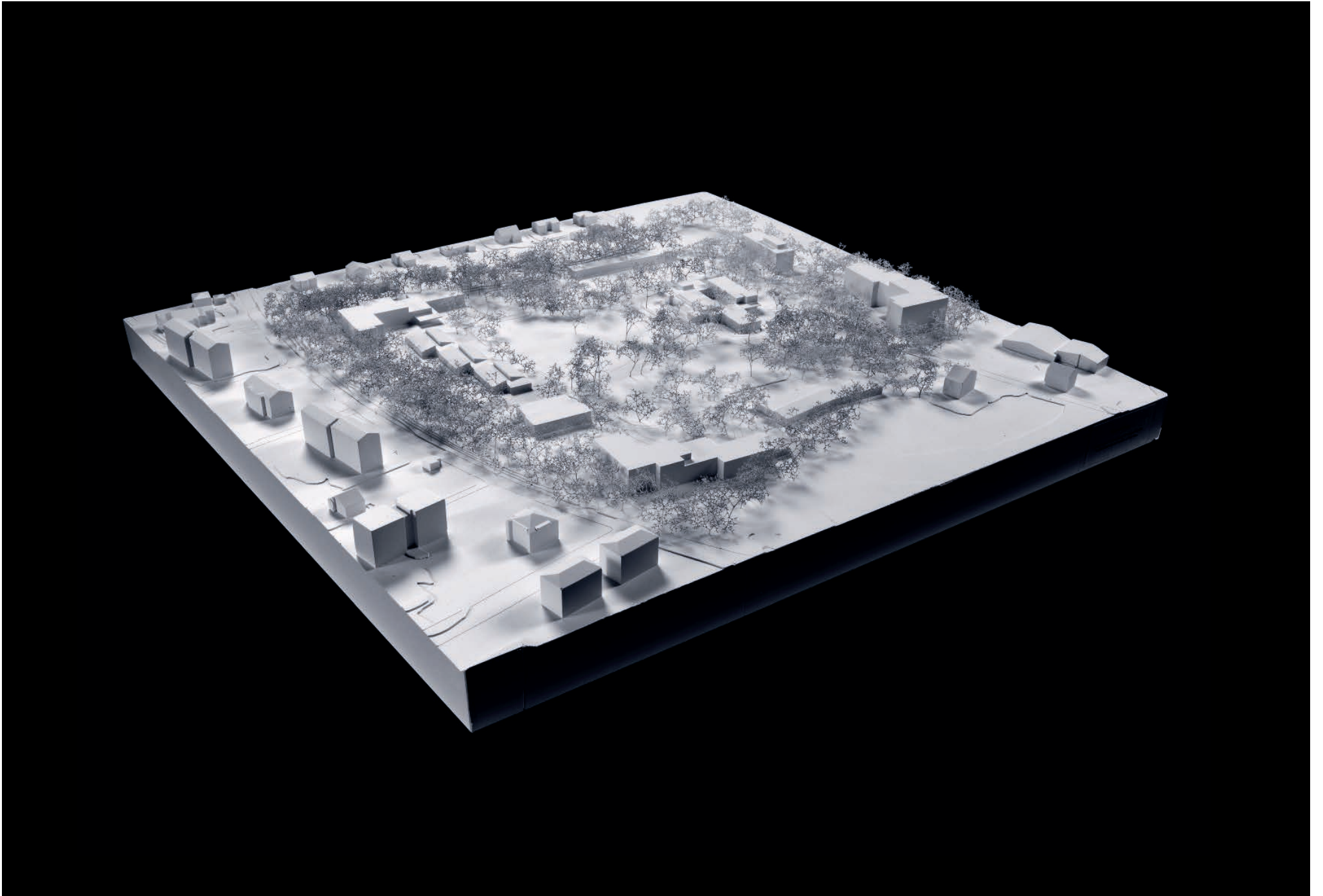
situé à l'entrée du site côté Est, abrite lui aussi les adultes sur 5 étages et demi. La typologie de base se retrouve dans les 3 bâtiments et s'organise en 3 parties: une zone centrale d'entrée comportant les espaces de jour et 2 ailes de part et d'autres dans lesquelles se trouvent les chambres. Ces 3 parties sont assemblées pour former des volumes en L déboîtés orthogonalement, de manière à optimiser leur intégration dans le parc, faisant là encore référence au tableau de René Magritte et consolidant ainsi l'envie de fusionner bâtiment et nature.

L'accès aux groupes se fait au rez-de-chaussée par un couvert. Les ascenseurs et les escaliers sont séparés, l'accent est clairement mis sur l'accès par les ascenseurs. Aux étages, les résidents accompagnés arrivent dans un hall qui fait face à une grande terrasse et permet d'accéder de part et d'autre à un vestiaire qui mène à l'espace de jour principal. Les escaliers sont très pratiques, ils desservent la terrasse et l'espace commun par le biais de deux portes distinctes. La proposition de dissocier les escaliers et les ascenseurs permet de répondre de manière très efficace aux contraintes de protection incendie. Du point de vue de l'orientation, cette disposition n'est néanmoins pas totalement convaincante. Par contre, la séquence spatiale du plan génère une hiérarchie des espaces très bien adaptée à l'utilisation. L'organisation précise des plans d'étages et la typologie des chambres et des salles de bains répondent aux demandes des utilisateurs.

L'intervention sur le bâtiment de la Roseraie propose une extension sur deux étages qui vient se placer devant l'entrée actuelle. La nouvelle salle polyvalente se trouve au rez-de-chaussée, les nouveaux bureaux sont organisés à l'étage de celle-ci. L'extension génère ainsi un patio d'une grande cohérence entre la cafétéria et la nouvelle salle polyvalente. La principale qualité du projet Blanc-seing réside dans la valorisation du parc et la grande générosité paysagère ainsi proposée. Le jury salue le parti architectural fort du projet lié à une lecture précise du contexte paysager et du contexte bâti.

Le volume du projet se situe dans la moyenne.





# Blanc-seing

Extension et réaménagement des bâtiments de La Casale à Marly-lez-Lille

**Il s'agit de pointer de nouveaux usages d'habitat ?**  
 Il s'agit de répondre aux besoins actuels de la région marlyenne ?  
 Quel rôle jouent les usages existants ?  
 Les objectifs de réaménagement sont-ils compatibles avec les objectifs de développement durable ?  
 Comment intégrer l'impact environnemental des usages existants et nouveaux ?  
 Comment intégrer les usages existants et nouveaux dans le territoire ?  
 Quel rôle jouent les usages existants et nouveaux dans le territoire ?  
 Comment intégrer les usages existants et nouveaux dans le territoire ?

**Le projet « Blanc-seing » a-t-il des enjeux de développement durable ?**  
 Quels sont les enjeux de développement durable du projet ?  
 Comment intégrer les enjeux de développement durable dans le projet ?

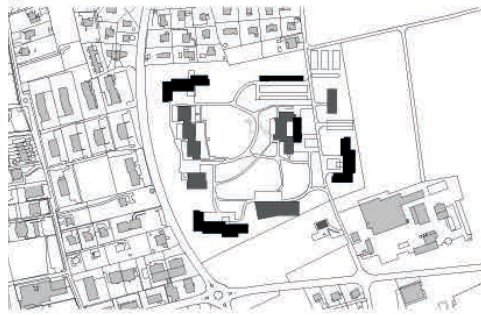
**Comment intégrer les enjeux de développement durable dans le projet ?**  
 Quels sont les enjeux de développement durable du projet ?  
 Comment intégrer les enjeux de développement durable dans le projet ?

**Le Blanc-seing. Répondre aux besoins de la région marlyenne.**  
 Le Blanc-seing. Répondre aux besoins de la région marlyenne. Le Blanc-seing. Répondre aux besoins de la région marlyenne. Le Blanc-seing. Répondre aux besoins de la région marlyenne.



Blanc-seing, Jean-François Millet, 1865

## Intégrer les usages existants et nouveaux

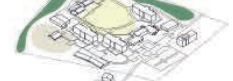


## Un plan pour diriger le territoire

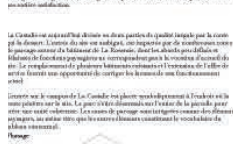
Le Blanc-seing s'inscrit dans une perspective d'aménagement durable et de développement durable. Le Blanc-seing s'inscrit dans une perspective d'aménagement durable et de développement durable.

Le Blanc-seing s'inscrit dans une perspective d'aménagement durable et de développement durable. Le Blanc-seing s'inscrit dans une perspective d'aménagement durable et de développement durable.

Le Blanc-seing s'inscrit dans une perspective d'aménagement durable et de développement durable. Le Blanc-seing s'inscrit dans une perspective d'aménagement durable et de développement durable.



Le Blanc-seing s'inscrit dans une perspective d'aménagement durable et de développement durable. Le Blanc-seing s'inscrit dans une perspective d'aménagement durable et de développement durable.



## Plan de situation

Blanc-seing  
 59100



Le Blanc-seing s'inscrit dans une perspective d'aménagement durable et de développement durable. Le Blanc-seing s'inscrit dans une perspective d'aménagement durable et de développement durable.

Le Blanc-seing s'inscrit dans une perspective d'aménagement durable et de développement durable. Le Blanc-seing s'inscrit dans une perspective d'aménagement durable et de développement durable.

Le Blanc-seing s'inscrit dans une perspective d'aménagement durable et de développement durable. Le Blanc-seing s'inscrit dans une perspective d'aménagement durable et de développement durable.





# Blanc-seing

Restauration et réaménagement des bâtiments de la Cité de la Musique



## Bâtiment Roseraie

Actuellement, le bâtiment de la Roseraie possède une vitrine d'orientation qui lui rendait deux usages. Un usage de côté de chemin de la Chapelle et qui était en outre affecté à l'habitat et un usage de côté de la grande piscine de piscine qui portait à la vie de la Cité.

Le projet consistait à restaurer et réaménager le grand hall et son extension dans la circulation qui longe l'ancienne piscine – de même côté de la piscine.

L'extension et le réaménagement proposés se situent à l'ouest de la piscine. Ils ont pour but de restaurer et réaménager le grand hall et son extension dans la circulation qui longe l'ancienne piscine – de même côté de la piscine.

Les travaux de restauration proposés ont respecté la structure existante de la Roseraie – à savoir les murs de la piscine, l'architecture intérieure, les murs – et ont permis de créer un espace qui puisse être réutilisé à la fois.

Le projet a permis de restaurer et réaménager le grand hall et son extension dans la circulation qui longe l'ancienne piscine – de même côté de la piscine.

La nouvelle salle polyvalente est adossée à la piscine et à l'ancienne piscine. Ce bâtiment de côté de la piscine a été restauré et réaménagé.

Tous les sites de bâtiments de la Cité de la Musique ont été restaurés, le projet et le programme ont été développés. Ce projet a permis de créer un bâtiment avec la piscine et son extension dans la circulation qui longe l'ancienne piscine – de même côté de la piscine.

Les travaux de restauration proposés ont respecté la structure existante de la Roseraie – à savoir les murs de la piscine, l'architecture intérieure, les murs – et ont permis de créer un espace qui puisse être réutilisé à la fois.

Le projet a permis de restaurer et réaménager le grand hall et son extension dans la circulation qui longe l'ancienne piscine – de même côté de la piscine.

Les travaux de restauration proposés ont respecté la structure existante de la Roseraie – à savoir les murs de la piscine, l'architecture intérieure, les murs – et ont permis de créer un espace qui puisse être réutilisé à la fois.

Le projet a permis de restaurer et réaménager le grand hall et son extension dans la circulation qui longe l'ancienne piscine – de même côté de la piscine.

La nouvelle salle polyvalente est adossée à la piscine et à l'ancienne piscine. Ce bâtiment de côté de la piscine a été restauré et réaménagé.

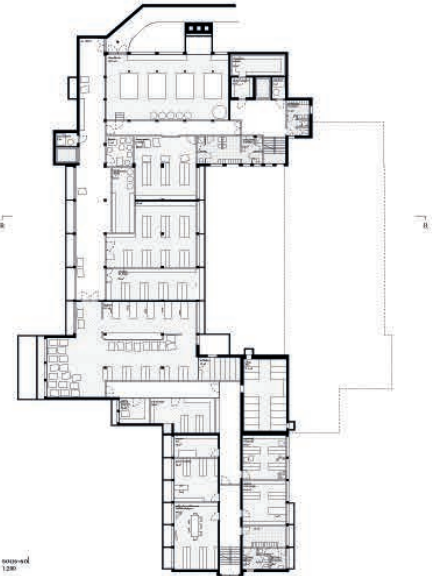
## Bâtiment Roseraie



vue d'ensemble  
1/200

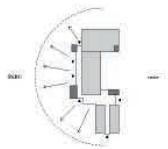


17<sup>e</sup> étage  
1/200

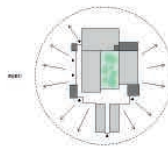


niveau R  
1/200

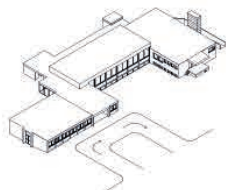
## Bâtiment piscine



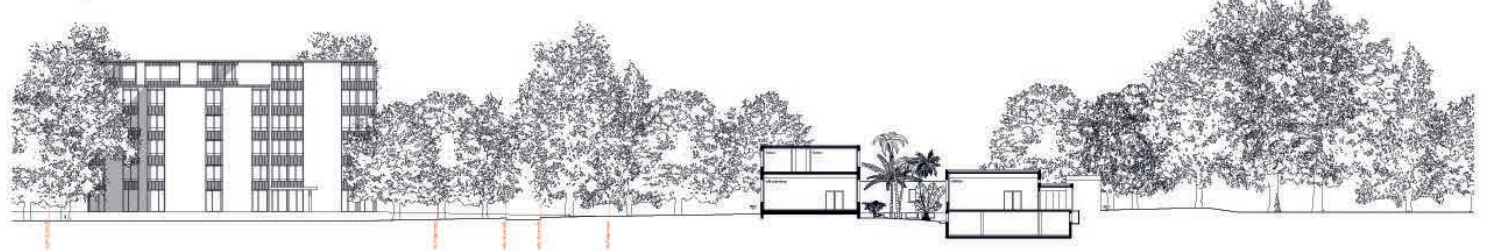
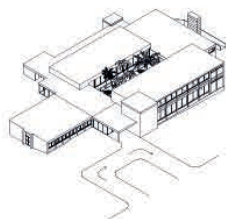
## Faculté langage



## Valeurs valeurs



## Valeurs avec extension







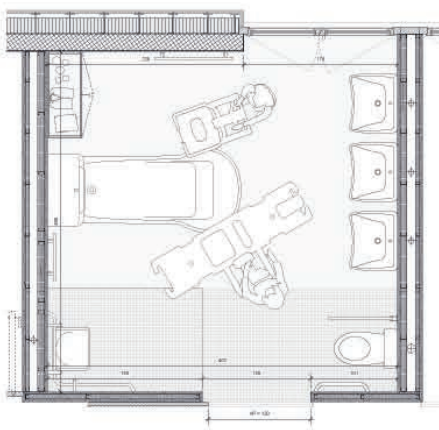
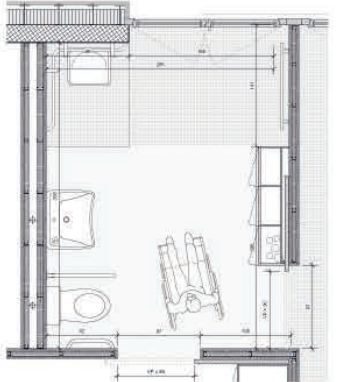
Bâtiment C - secteur ADULTE

Pour un meilleur confort, les entrées latérales accueillent les groupes – qui peuvent être regroupés l'ensemble des groupes réservés pour les adultes de Blanc-seing. Le bâtiment est conçu pour être accessible à tous. Cela implique une attention particulière sur le grand passage ouvert à l'air – ainsi que sur les rampes – les ascenseurs, comme un aspect fondamental de la Casbah.

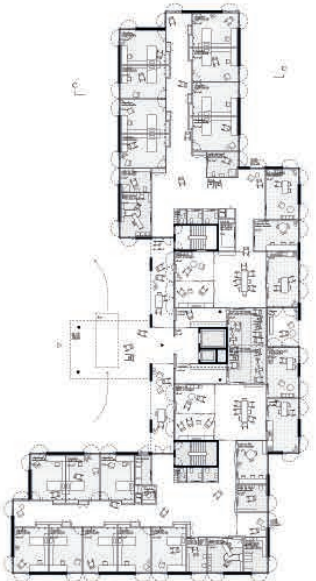
Le bâtiment C regroupe 17 groupes résidentiels destinés aux adultes handicapés et à leurs familles. Pour garantir un accès sûr et facile, il est conçu pour être accessible à tous. Cela implique une attention particulière sur le grand passage ouvert à l'air – ainsi que sur les rampes – les ascenseurs, comme un aspect fondamental de la Casbah.

Salles de bain

Les entrées latérales de la Casbah accueillent les entrées des salles de bain destinées à la fois aux handicapés et aux personnes âgées. Elles sont conçues pour être accessibles à tous. Cela implique une attention particulière sur le grand passage ouvert à l'air – ainsi que sur les rampes – les ascenseurs, comme un aspect fondamental de la Casbah.



Bâtiment C - secteur ADULTE



1<sup>er</sup> étage  
 1300  
 2 groupes résidentiels



2<sup>e</sup> étage  
 1300  
 2 groupes résidentiels par étage (6)

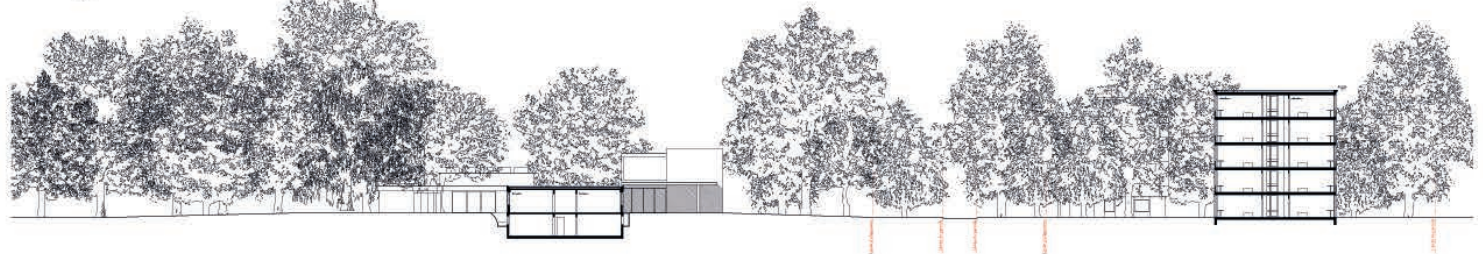


3<sup>e</sup> étage  
 1300  
 1 groupe résidentiel



4<sup>e</sup> étage  
 1300  
 1 groupe résidentiel

coupe C  
 1300



élévation nord  
 1300



**Bonnard Woeffray**

Monthey – Suisse

Le projet "Silky" met en valeur le parc au cœur de La Castalie en disposant les nouveaux bâtiments en sa périphérie. Partant de la démolition des logements existants, le projet affirme le fonctionnement actuel du site, avec les accès et une circulation traversant le site à l'Est et les bâtiments de vie et de fonction à l'Ouest.

Le bâtiment de l'administration est agrandi d'une nouvelle salle polyvalente et rehaussé dans la partie Sud avec des nouveaux bureaux. Par ces mesures, il confirme naturellement son statut de bâtiment d'entrée de l'institution. Un nouveau bâtiment d'accueil de jour est disposé à proximité de l'entrée et des ateliers existants. Les logements quant à eux sont disposés dans la profondeur du site, de part et d'autre du bâtiment des salles de classes.

Deux cours desservent dans la frange Sud du site d'abord les ateliers et ensuite les logements pour adultes, offrant des vues croisées vers le parc. Le projet propose une sorte de concentration des masses au Sud du site tout en trouvant un équilibre avec le contexte. Les volumes riches en articulations s'imbriquent tel un "tétris" et offrent des orientations multiples. L'accroche se fait à l'Est par des volumes bas dont la hauteur augmente jusqu'à rez +2 à l'Ouest. Certains rapports entre bâtiments et espaces interstitiels semblent problématiques, d'où probablement la différence entre la maquette et les plans.

Le concept de circulation prévoit deux routes en cul-de-sac desservant séparément les logements des mineurs et ceux des adultes. Si cette disposition permet de limiter le croisement entre les résidents à l'intérieur du parc et les véhicules de transports, le quotidien nécessiterait plutôt une organisation sous forme d'une boucle. L'entrée aux nouveaux ateliers est ramenée vers l'intérieur du site, loin du parking. Le projet prévoit une répartition du programme en plusieurs bâtiments bien définis dans leurs fonctions. Le premier propose l'entrée et l'accueil de l'institution. Il dédouble la cafétéria par une salle polyvalente du côté de la terrasse actuelle. Ces deux espaces étant reliés par un couloir central. Les nouvelles terrasses sont prévues au Sud et au Nord de la nouvelle salle polyvalente.

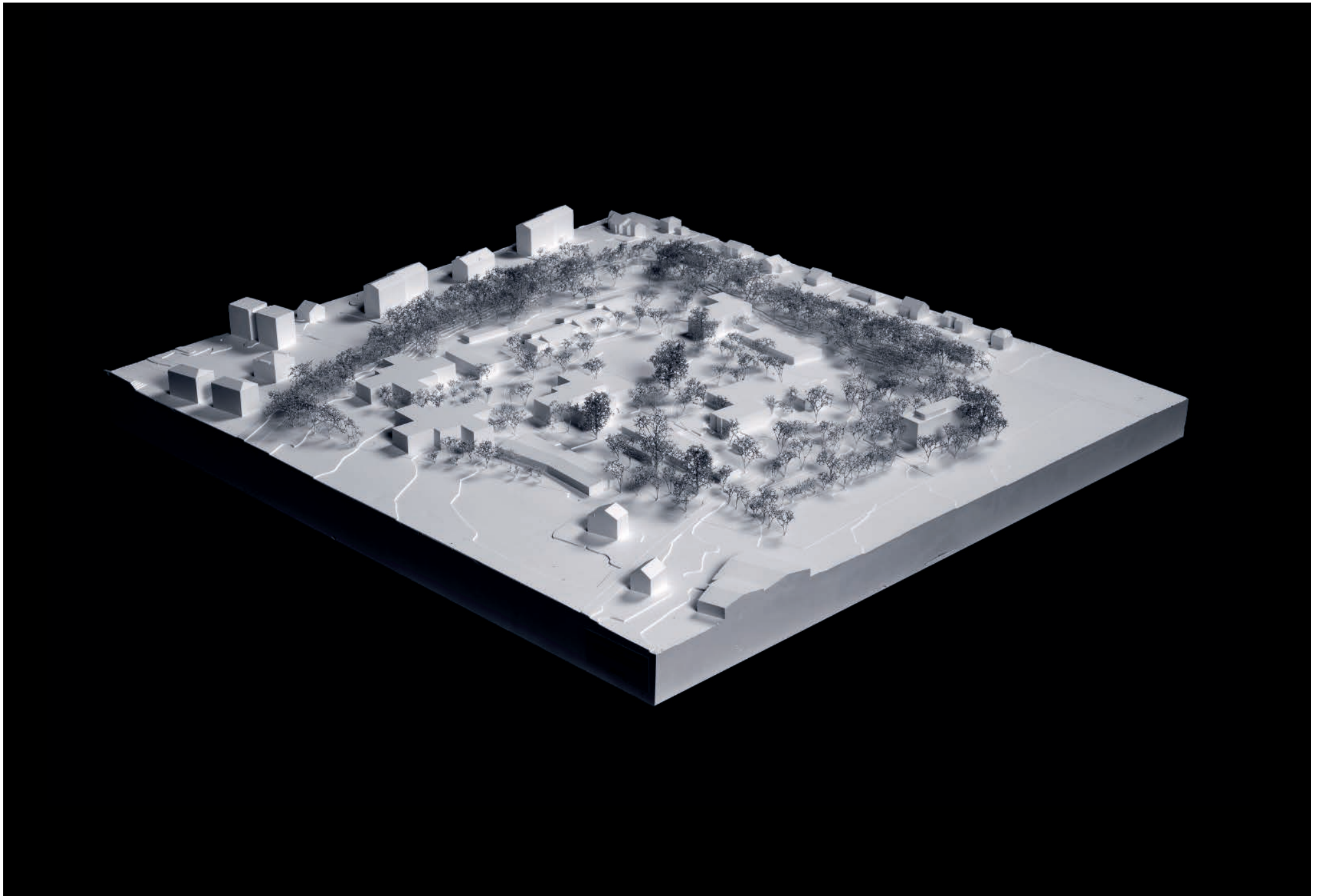
**Collaborateurs**

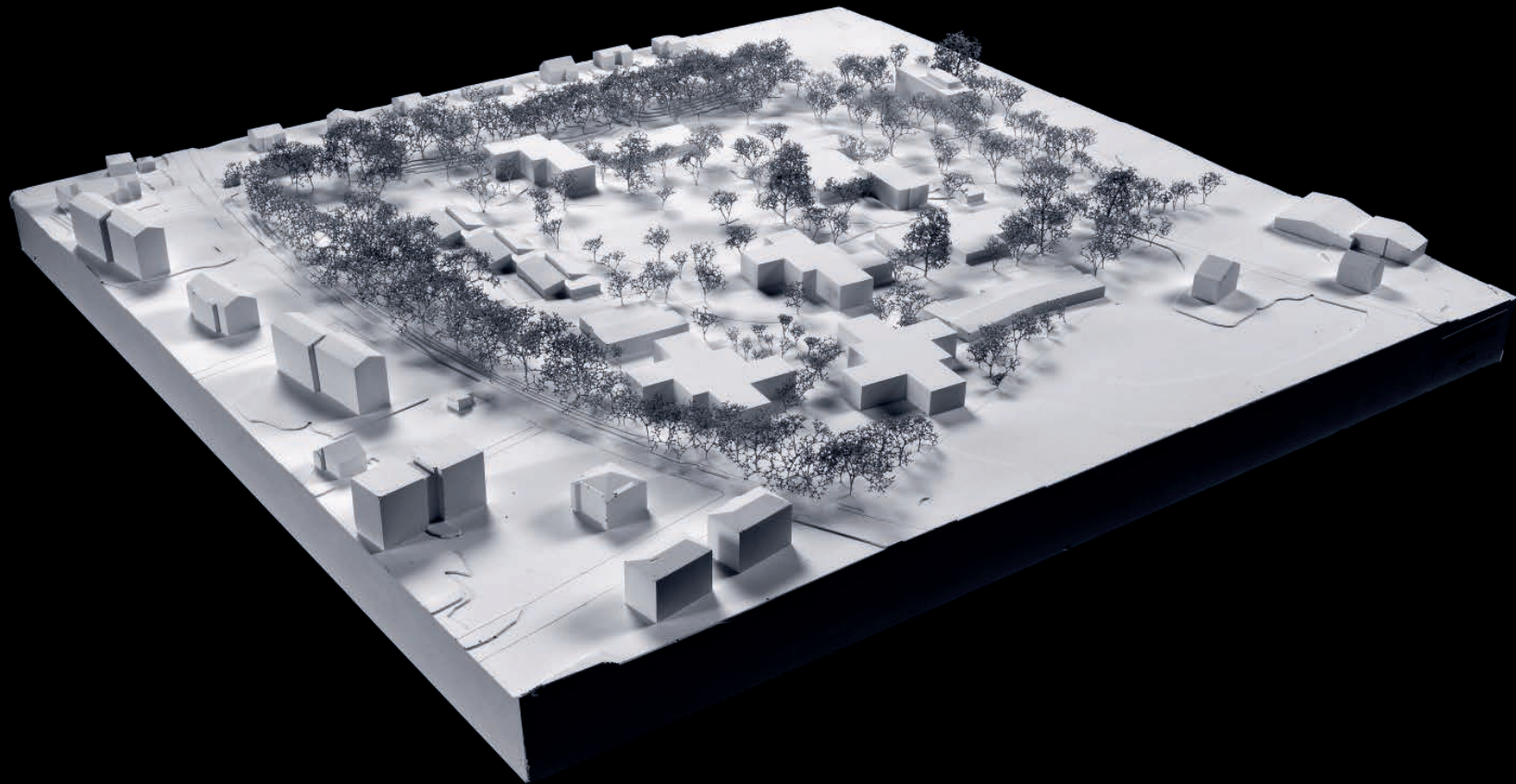
Vincent Barindelli, Pierre Nebel, Thibault Yersin, Sonia de Castro-Alves &amp; Laura Sacher

Le deuxième bâtiment Est abrite l'accueil de jour et les ateliers. Il s'organise sur un seul étage, permettant un bon fonctionnement quotidien. Un couloir central avec des élargissements sous forme de hall dans les extrémités distribue le bâtiment efficacement.

Les logements pour adultes sont répartis en trois volumes au Sud-Ouest de la parcelle et complètent l'ensemble bâti. Ces logements sont constitués par des corps à 4 bras excentriques, rassemblant chaque fois deux unités en forme de L reliées par une cage d'escalier et d'ascenseur centrale. Les logements des mineurs reprennent une organisation similaire aux unités de logements adultes tout en bénéficiant d'une situation moins exposée aux nuisances de la route. Les locaux de thérapie sont accrochés au bâtiment de logements des mineurs et s'organisent de manière compacte sur un seul étage. Les unités de logements des adultes et des mineurs fonctionnent sur un même concept. L'entrée à chaque unité se fait dans la partie centrale, dans l'articulation du L. D'un côté du L est organisée la partie jour avec un balancement habile entre espaces à manger, séjours ouverts, espaces cuisine et accueil familial fermés aboutissant à une des deux terrasses de l'unité. De l'autre côté de l'entrée se situent les chambres (partie nuit / calme) avec une autre terrasse en bout de couloir. Cette disposition offre non seulement une certaine variété des lieux de séjour mais prend en compte les questions d'intimité, d'acoustique de manière très sensible. Le projet propose une construction en éléments bétons préfabriqués sandwich, illustrant par le jeu des joints l'échelle des pièces derrière la façade. Des fenêtres françaises généreuses avec balustrades fines offrent aux résidents des belles vues à l'extérieur et vers le parc. Le principe d'ouverture calme et rythmé dans les parties latérales des chambres est contrebalancé par les généreux balcons-coursives en fin de volume.

Si le projet convainc par la précision et la justesse des unités d'habitation en soit, il pose la question des rapports de proximité entre les bâtiments, avec des loggias-coursives qui accentuent encore ces situations de vis-à-vis. Malheureusement les auteurs n'ont pas représenté celles-ci dans la maquette, choix qui laisse le jury douter de la viabilité de ces rapports entre bâtiments. Le phasage du projet semble plausible. Malgré les formes assez complexes les valeurs statistiques sont légèrement inférieures aux moyennes.







CENTRE MEDICAL DE LA CASTILLE (MONTPELIER)  
 ORGANISATION DES INFRASTRUCTURES  
 CONCOURS D'ARCHITECTURE AOUT 2014

**INFORMATION**  
 Le projet de renouvellement des infrastructures de la Castille poursuit le projet de la ville, qui est d'être une capitale et de maintenir le caractère urbain du quartier. L'objectif est de créer un quartier vivant et dynamique, qui soit un lieu de vie et de travail, et qui soit un lieu de rencontre et de partage.

**MOBILITE**  
 Le projet de renouvellement des infrastructures de la Castille poursuit le projet de la ville, qui est d'être une capitale et de maintenir le caractère urbain du quartier. L'objectif est de créer un quartier vivant et dynamique, qui soit un lieu de vie et de travail, et qui soit un lieu de rencontre et de partage.

**MORPHOLOGIE**  
 Le projet de renouvellement des infrastructures de la Castille poursuit le projet de la ville, qui est d'être une capitale et de maintenir le caractère urbain du quartier. L'objectif est de créer un quartier vivant et dynamique, qui soit un lieu de vie et de travail, et qui soit un lieu de rencontre et de partage.



**TYPLOGIE**  
 Le projet de renouvellement des infrastructures de la Castille poursuit le projet de la ville, qui est d'être une capitale et de maintenir le caractère urbain du quartier. L'objectif est de créer un quartier vivant et dynamique, qui soit un lieu de vie et de travail, et qui soit un lieu de rencontre et de partage.



**LEZARD**  
 Les plans de construction respectent la vocation du quartier de la Castille. Ils sont conçus pour être un lieu de vie et de travail, et qui soit un lieu de rencontre et de partage.



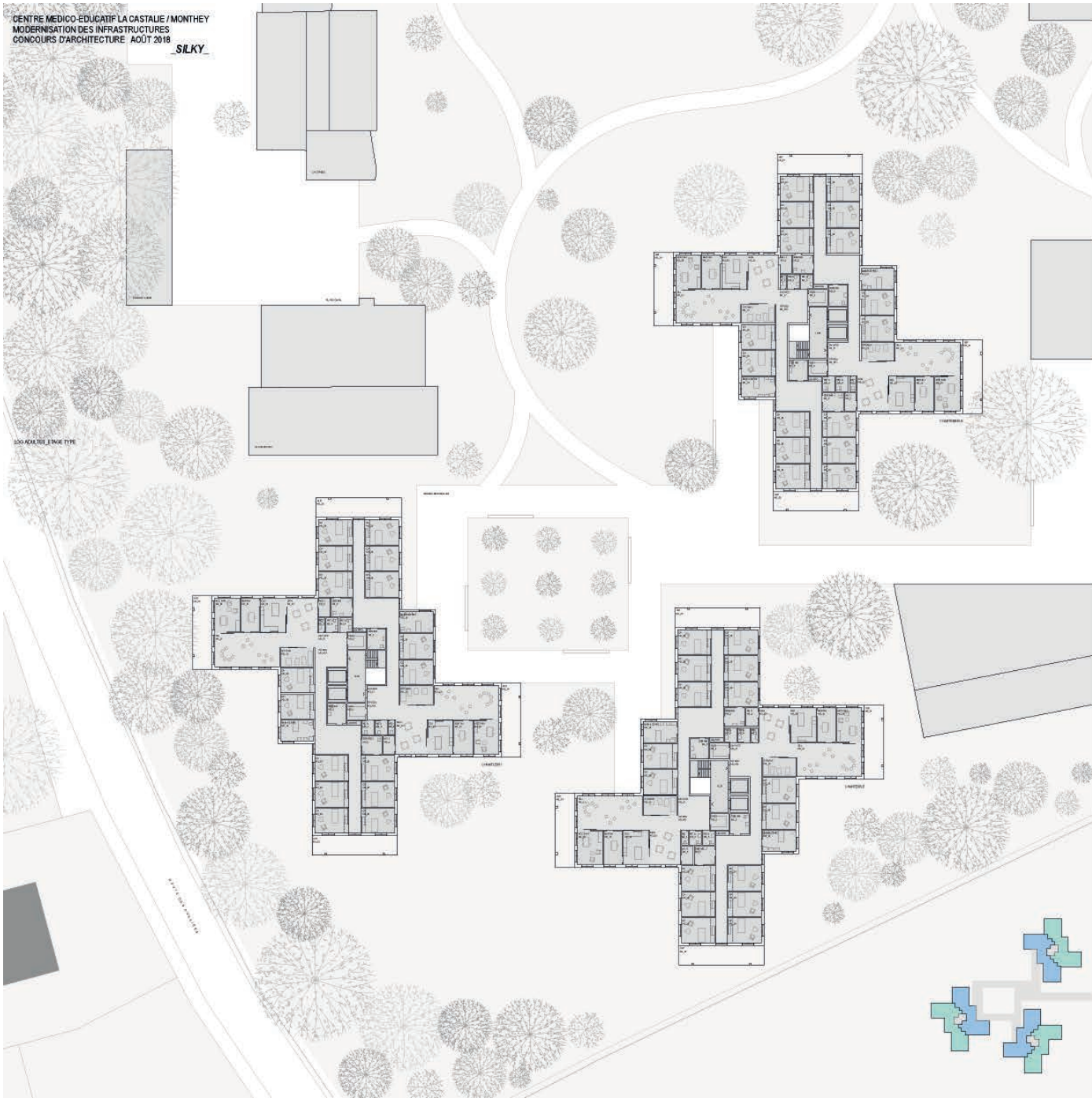








CENTRE MEDICO-EDUCATIF LA CASTALIE / MONTHEY  
MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES  
CONCOURS D'ARCHITECTURE AOÛT 2016  
\_SILKY\_



5



**DAAP architectes**  
**avec Gonzalo Martinez architecture**  
Genève – Suisse

Le projet "DO RE MI" propose une continuité de l'organisation existante du site en maintenant le parc dans ses dimensions actuelles. Quatre nouveaux bâtiments positionnés autour de l'espace central paysager complètent la "ceinture" bâtie délimitant clairement l'espace du parc. La proposition reconnaît et renforce la composition du lieu.

Trois volumes situés au Sud du parc se calent entre les bâtiments existants. Les nouveaux volumes composés de deux corps de bâtiments décalés et de hauteurs différentes s'intègrent aux différentes échelles des bâtiments existants. Un quatrième volume, implanté au Nord du site, se positionne de manière moins précise dans l'ensemble. Des espaces généreusement boisés filtrent le rapport à la zone villa au Nord et à la route des Aunaires à l'Ouest. Une route reprenant le principe de la circulation existante en périphérie de la parcelle, donne un accès véhicules aux bâtiments. Des cheminements piétons traversant le parc relient tous les bâtiments alentours. La position des dépôts, locaux de services et parking le long du chemin communal de Champerfou est fonctionnelle à défaut d'être accueillante.

L'insertion proposée dans le site exploite peu le Nord de la parcelle et concentre fortement le bâti au Sud. Cette grande densification crée des vis à vis relativement proches entre les logements, en particulier les bâtiments A et B. L'orientation des chambres et terrasses du bâtiment B sur la route des Aunaires, à proximité, est regrettable.

Le programme du secteur adulte est réparti dans les trois volumes implantés au Sud. Le bâtiment B situé à l'angle Sud-Ouest abrite sept groupes de logements, organisés sur trois ou quatre étages. Le bâtiment A voisin regroupe 6 logements, le rez-de-chaussée accueille les centres de jours, situés à proximité immédiate des ateliers existants. Le bâtiment C abrite quatre groupes de logements. Le bâtiment D situé au Nord, abrite les trois groupes de logements du secteur mineur ainsi que les locaux de thérapies au rez-de-chaussée.

Les quatre volumes composés de deux corps de bâtiment distincts et décalés,

**Collaborateurs**

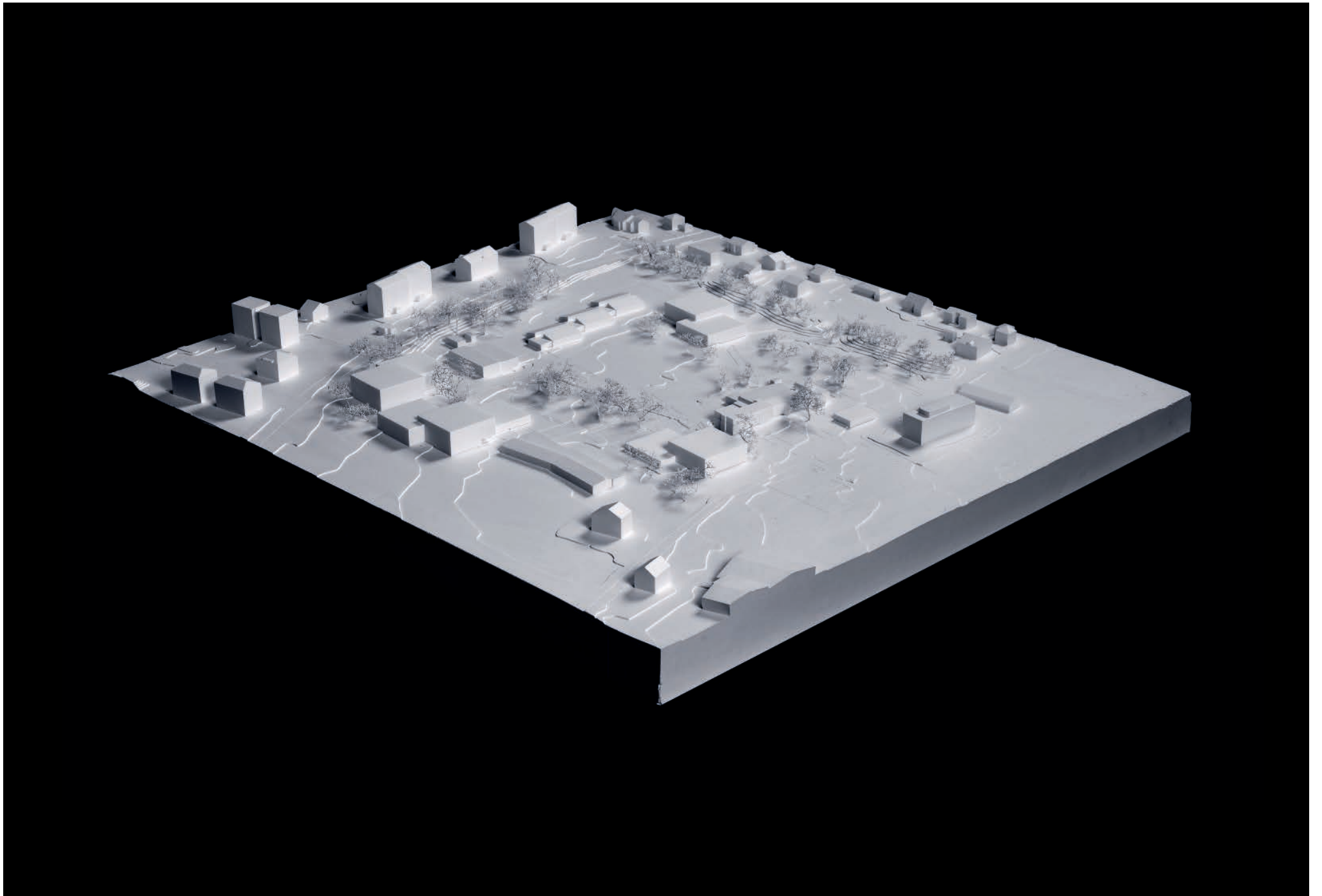
David Gastón Robles, Gonzalo Martínez Márquez, Jose Luis Tejedor & Andrés Subirá

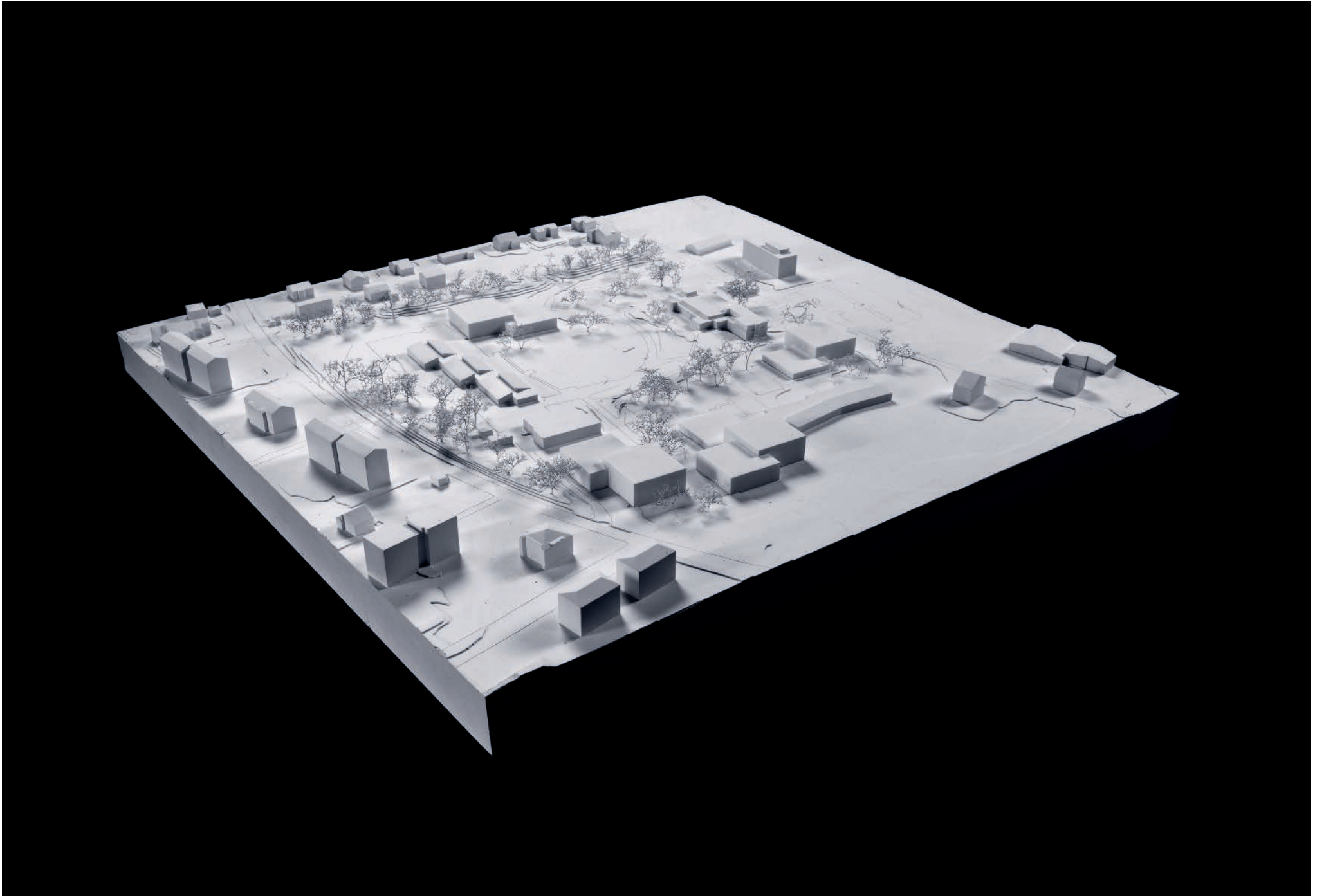
réunis par un noyau de distribution commun présentent la même typologie. Chaque corps de bâtiment correspond à un logement, il y a donc deux logements par étage. Ceux-ci sont organisés autour d'un noyau central regroupant les locaux de services, les chambres et espaces de jour sont disposés en périphérie, profitant d'orientations diverses sur trois façades. Le plan est précis et efficace. Sa simplicité répond à la compacité des volumes. Les espaces de distribution et les circulations sont de manière générale sous dimensionnés. Ils offrent peu de dégagements ou d'espaces de rencontre, à l'image de l'étroitesse des halls d'entrées en chicane des bâtiments. Il en est de même des paliers entre logements aux étages ou des couloirs des distributions des logements.

Le système constructif proposé sur le principe du plan libre, composé d'un noyau porteur et d'une structure de poteaux et dalles en préfabrication bois permet une intéressante souplesse d'organisation du plan. La différenciation des affectations exprimée en façade, matérialisée par du béton au rez-de-chaussée pour les espaces des thérapies et centre de jours et un revêtement en bois pour les logements des étages est appropriée. Par contre, la proposition de généreuses ouvertures des logements sur toute la hauteur d'étage offrant un prolongement de l'espace des chambres sur le parc, sans traitement particulier en façade, ni de protections solaires intégrées, n'est pas totalement convaincante du point de vue de l'intimité.

Le bâtiment administratif et d'accueil La Roseraie est agrandi par l'adjonction cohérente, de la nouvelle salle polyvalente attenante à la cafétéria existante, offrant ainsi des synergies possibles avec une double salle pouvant accueillir des grandes assemblées selon le souhait des utilisateurs. L'agrandissement de la partie administrative est prévu sur les bureaux existants. La nouvelle volumétrie du bâtiment améliore la visibilité du bâtiment d'accueil de l'institution.

Le volume du bâtiment est inférieur à la moyenne.







**Intégration :**  
Le contexte d'opération du projet est en continuité avec l'organisation existante. Tout le programme sera respecté en plus de bâtiments autour du jardin central. Le secteur Adèle (17 groupes d'hébergement et 4 centres de jour) est situé au Sud du jardin, tandis que le secteur Miroir (2 groupes d'hébergement) et le secteur Péralès est situé au Nord.  
Tout dans le secteur Adèle comme dans le Secteur Miroir les nouveaux bâtiments sont situés en long-cours face de situation adossée et à l'extérieur de celle-ci, ont fait les bâtiments totalement accolés par des volumes obliques extérieurs, amovibles, orientés tout en préservant le jardin comme espace de sécurité pour les enfants.  
Le bâtiment de la Accueil (administration et secteur école) est moderne, moderne et ouvert.  
Les vélos, les bâtiments de service et le stationnement sont concentrés le long du chemin de Champroux, en dehors du jardin.

**Secteur Adèle :**  
Le secteur Adèle est composé de 3 bâtiments construits en deux phases.  
Dans la Phase 1 seront construits deux bâtiments, un contenant 17 groupes d'hébergement dans 8 bâtiments et deux centres de jour, 6 groupes d'hébergement dans 11 bâtiments. Dans le dernier secteur sera intégré le Centre de jour et les autres unités adossées dans le bâtiment Champroux, qui sera élargi.  
Dans la Phase 2 un troisième bâtiment sera construit contenant 4 groupes d'hébergement et 1 service.

**Secteur Miroir :**  
Dans le secteur Miroir un seul bâtiment est prévu. Il contiendra les salles de repos de la Accueil-Champroux et 2 groupes d'hébergement dans 11 bâtiments et 100 places.

**Aménagement / Paysage :**  
Le principe d'aménagement existant est maintenu.  
Les arbres des nouveaux bâtiments sont adaptés et intégrés au réseau des charbonniers existants.  
Tous les nouveaux bâtiments ont accès à des terrasses au Niveau de Champroux et autour du bâtiment de la Accueil les terrasses extérieures sont mises en valeur.  
Le secteur de jardin central de service est moderne, ouvert et est en lien avec l'extérieur de la rue Champroux. Les surfaces sont réfléchies par la disposition des nouveaux bâtiments et par les volumes obliques extérieurs.  
Autour des nouveaux bâtiments des nouveaux arbres sont prévus afin de garantir une bonne visibilité depuis l'extérieur sans être vu par les enfants d'origine.

**Typologie :**  
Tous les nouveaux bâtiments sont regroupés selon le même principe : deux volumes juxtaposés et accolés (souvent par un rayon incurvé, souvent) orientés.  
Chaque volume comprend en plus un appartement groupe d'hébergement par étage (1 à 4 étages) dans chaque groupe d'hébergement par étage.  
Le bâtiment sera construit afin de garantir l'accessibilité pour tous les utilisateurs, et de garantir l'usage, à minima l'usage de tous les étages de la rue.  
Chaque construction, sera possible en fonction de l'orientation des appartements dans les étages de type appartement (accès et mobilier) et de l'orientation des étages de type école.  
Le projet est un système modulaire et évolutif qui nous permet de concevoir les éléments pour créer un programme très divers. Cela a permis d'être une grande flexibilité de construction, d'extension et d'adaptation sans nécessiter une insertion nouvelle dans son entourage.

**Construction et Concept Structurel :**  
La structure portante du bâtiment est conçue de la manière suivante :  
Alignement des colonnes structurales le long des chemins d'accès.  
Structure rigide favorisant le recours à la préfabriqué.  
Construction double permettant l'utilisation de matériaux locaux.  
Elle est composée par :  
Les niveaux courants en béton, des poteaux préfabriqués en béton, des dalle mises sous-béton préfabriquées.  
Les murs extérieurs des bâtiments sont alignés avec les étages et permettent ainsi de ramener efficacement les charges verticales aux fondations. Les efforts horizontaux de vent et de séisme sont repris par les murs supports existants et des nouveaux centres des appartements.  
Les nouveaux sont réalisés afin de respecter les volumes d'existence existants les nouveaux centres et le logo Champroux comme se prolongent et se connectent.

La structure des dalles mises en compte de toutes les bords, celle d'un planéage en béton de 15cm de haut et d'une sur-croûte en béton courbé. Des modules de base sont préfabriqués en béton, ils sont montés à l'avancement des murs intérieurs et de la toiture, puis le sur-croûte est coulé en place. Cette sur-croûte de construction, elle offre un grand confort acoustique et sont obtenues au feu d'essai 60 minutes sans aucune application.  
Le recours au béton recyclé pour le mur et les dalles mises ainsi que l'utilisation massive de bois continue à jouer une grande qualité écologique. De plus, les planchers bois sont composés d'éléments connectés qui peuvent être installés avec du bois local.

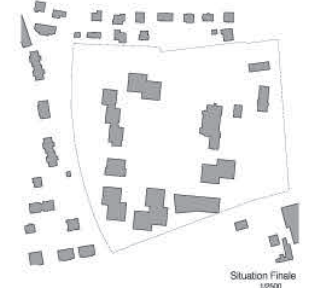
- véhicules
- piétons
- Nouveaux bâtiments
- Secteur Adèle :
- Bâtiment A : 6 Groupes Adèle + 4 Centres de jour
- Bâtiment B : 7 Groupes Adèle
- Bâtiment C : 4 Groupes Adèle
- Secteur Miroir :
- Bâtiment D : 2 Groupes Miroir + Salle de Travail
- Secteur Accueil :
- Bâtiment E : Centre Accueil
- Bâtiment F : Centre Accueil + Service Technique



Phase I  
1/5000



Phase II  
1/5000



Situation Finale  
1/5000



situation  
1/500



Phase I  
bâtiments A-B  
plans 1/200



bâtiments A-B  
sous-sol  
1/200



bâtiments A-B  
étage 3  
1/200



bâtiments A-B  
Rez-de-Chaussée  
1/200

Monthey/La Castelle Extension et remplacement des bâtiments  
Do Re Mi



bâtiments A-B  
étages 1-2  
1/200

Phase II  
 bâtiment D  
 plans 1/200



bâtiment D  
 étage 2  
 1/200



bâtiment D  
 étage 1  
 1/200

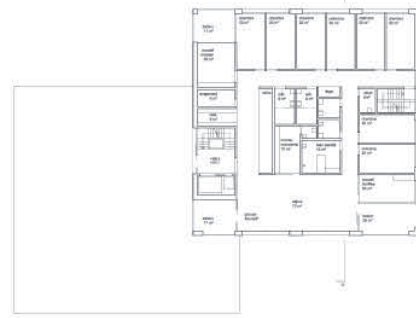


bâtiment D  
 Rez-de-Chaussée  
 1/200

Phase II  
 bâtiment C  
 plans 1/200



bâtiment C-D  
 Sous-sol  
 1/200

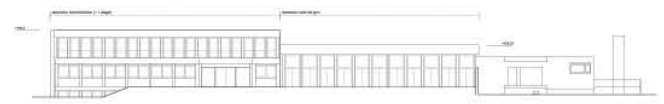


bâtiment C  
 étages 1-3  
 1/200

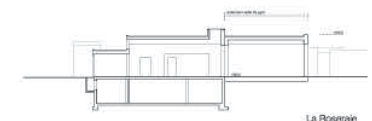


bâtiment C  
 Rez-de-Chaussée  
 1/200

Phase I  
 La Roseraie  
 plans 1/200



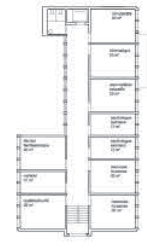
La Roseraie  
 élévation Est  
 1/200



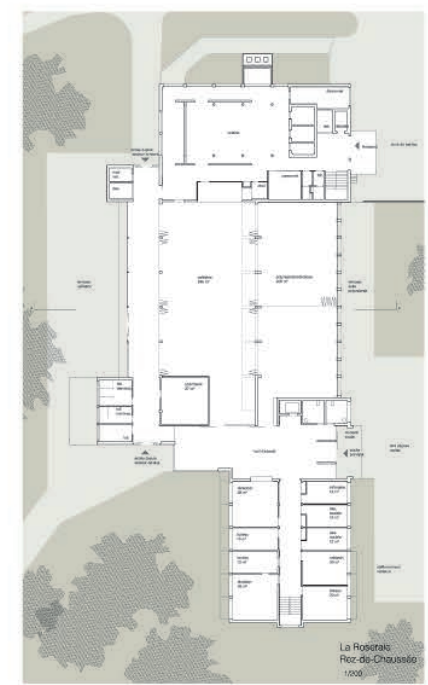
La Roseraie  
 coupe AA  
 1/200



La Roseraie  
 élévation Sud  
 1/200

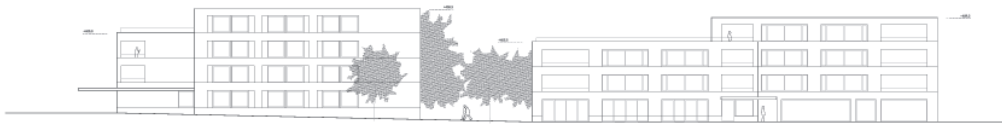


La Roseraie  
 étage 1  
 1/200



La Roseraie  
 Rez-de-Chaussée  
 1/200

Phase I  
bâiments A-B  
coupes et élévations 1/200



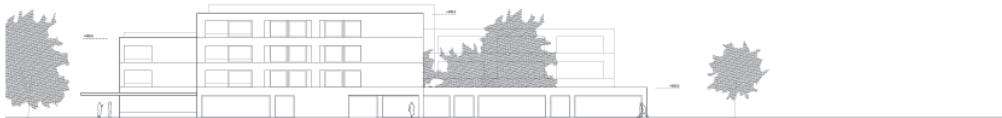
bâiments A-B  
élévation Sud  
1/200



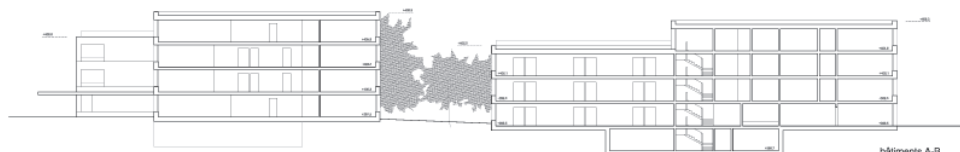
bâiments A-B  
élévation Nord  
1/200



bâiments A-B  
élévation Ouest  
1/200

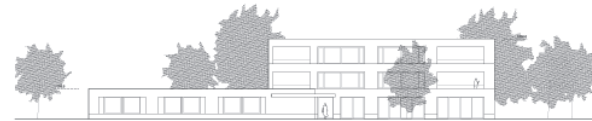


1/200  
bâiments A-B  
élévation Est



bâiments A-B  
coupe AA  
1/200

Phase II  
bâtiment C  
coupes et élévations 1/200



bâtiment C  
élévation Sud  
1/200



bâtiment C  
élévation Est  
1/200



bâtiment C  
élévation Ouest  
1/200



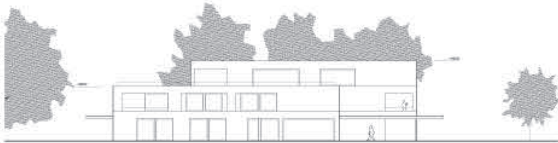
bâtiment C  
élévation Nord  
1/200



bâtiment C  
coupe CC  
1/200



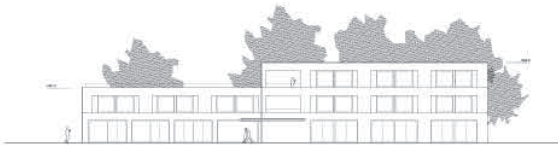
Phase II  
bâtiment D  
coupes et élévations 1/200



bâtiment D  
élévation Ouest  
1/200



bâtiment D  
élévation Sud  
1/200



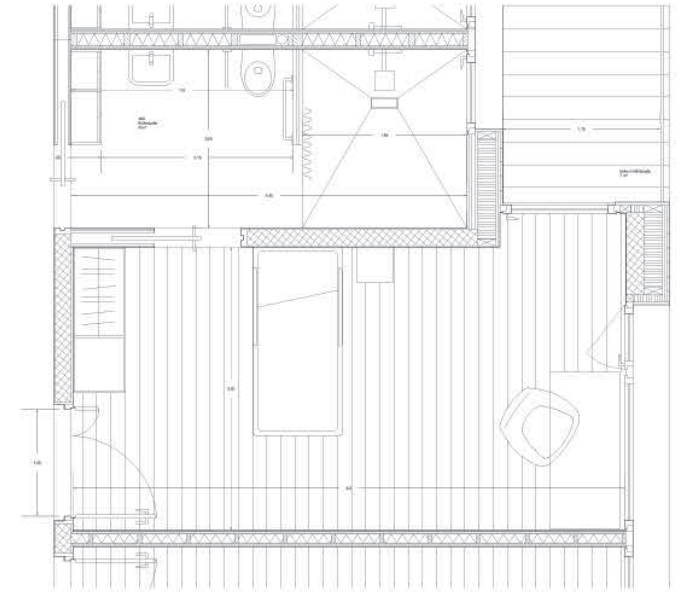
bâtiment D  
élévation Nord  
1/200



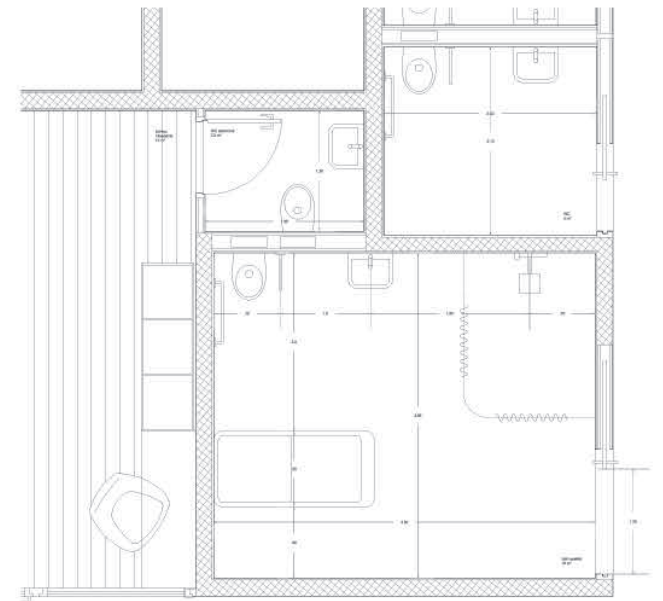
bâtiment D  
élévation Est  
1/200



bâtiment D  
coupe DD  
1/200



chambre et salle de bain individuelle  
1/200



salle de bain assistée  
1/200



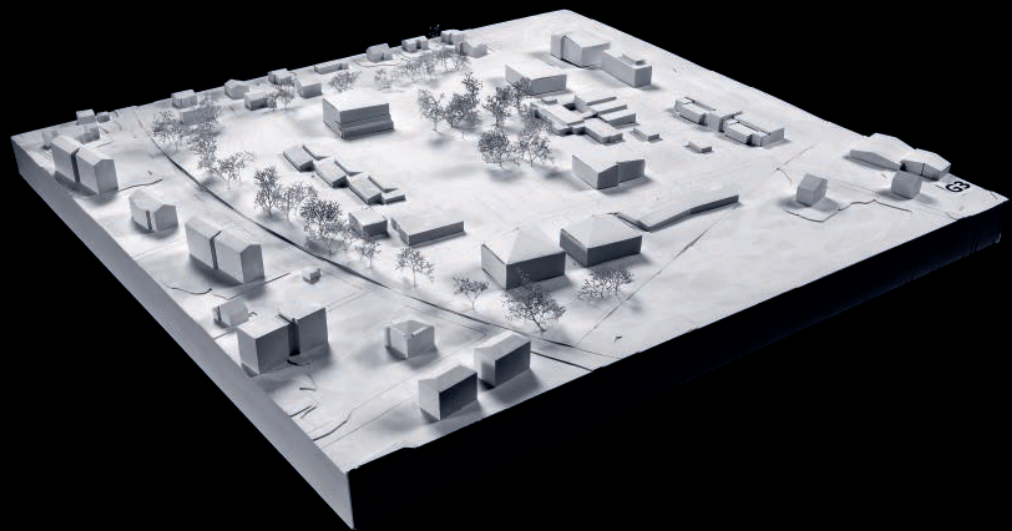
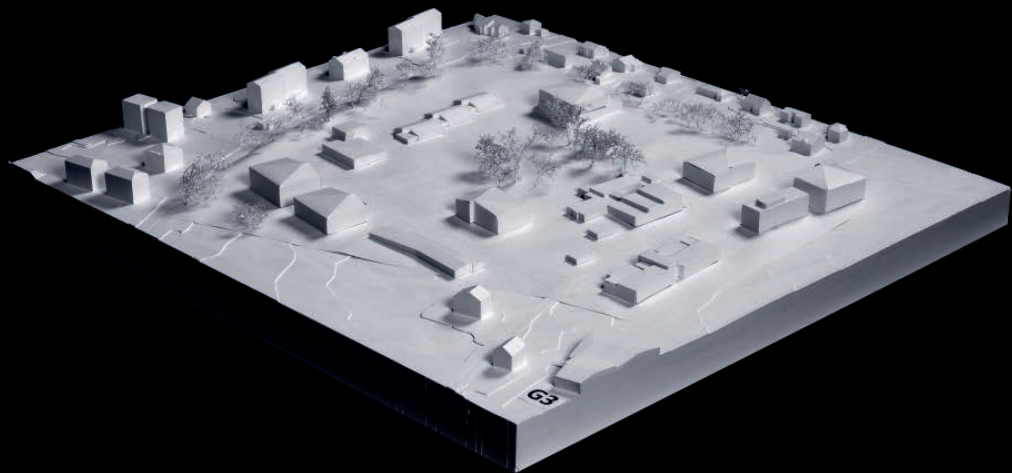


CONCOURS DE PROJETS

**LA CASTALIE**  
**AUTRES PROJETS**

---

---



## N°1 / "G3"

---

**Paolo Montafia Architetto**

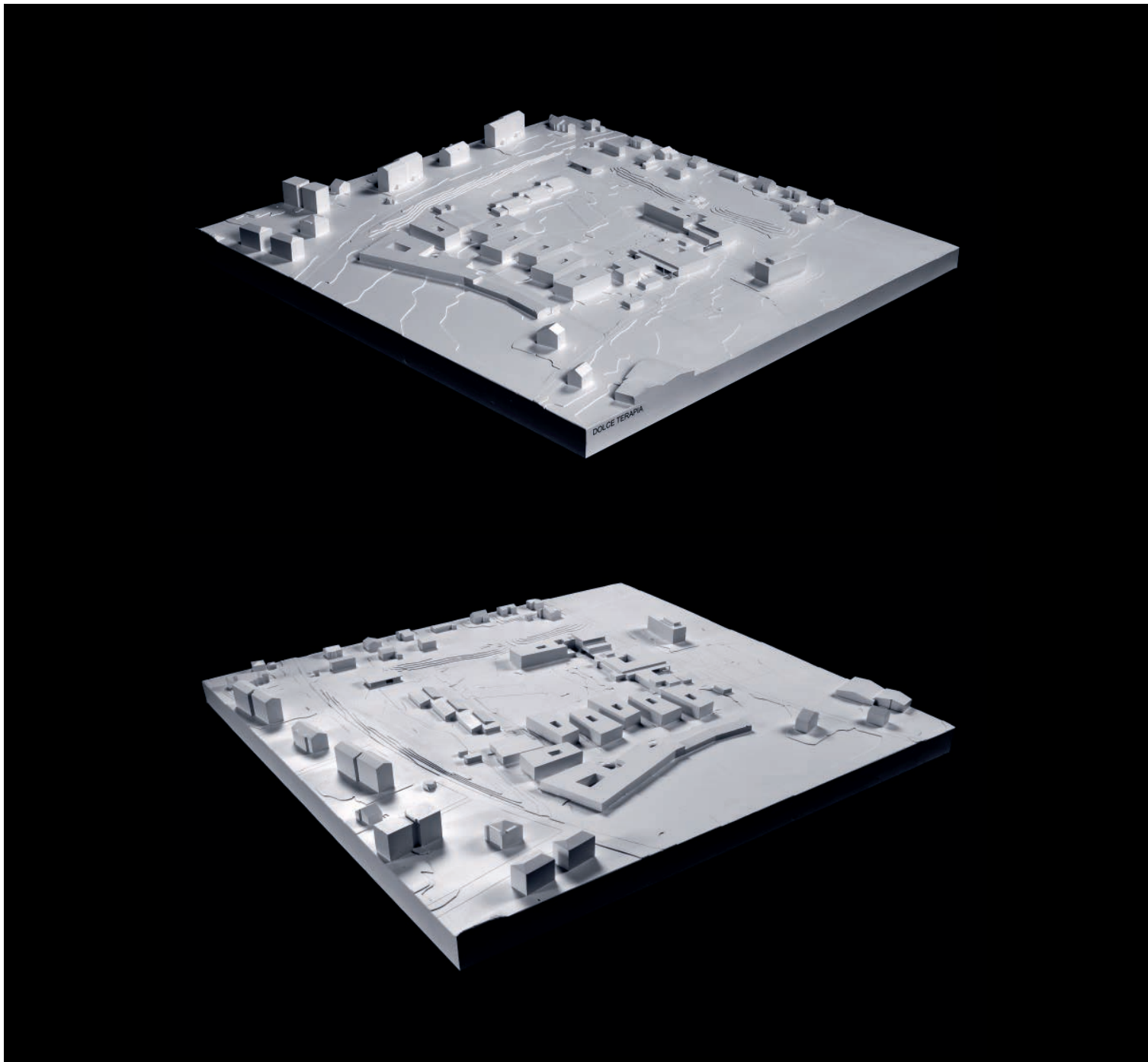
Cormano – Italie

**Collaborateurs**

Giuliana Gatti, Alessandro Seccarello,

Giulia Cavicchi & Mauro Mancini

---



### **N° 3 / "DOLCE TERAPIA "**

---

**ARP Architectes SA**

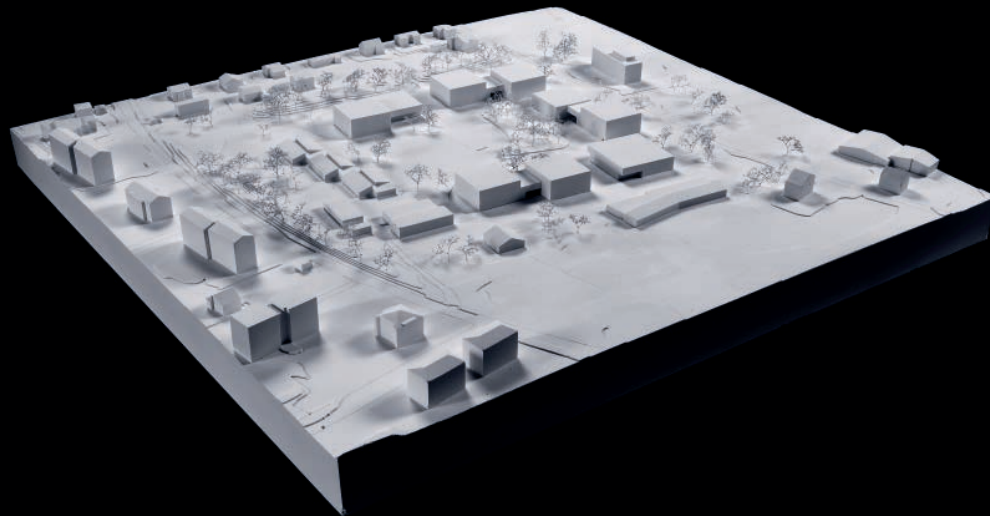
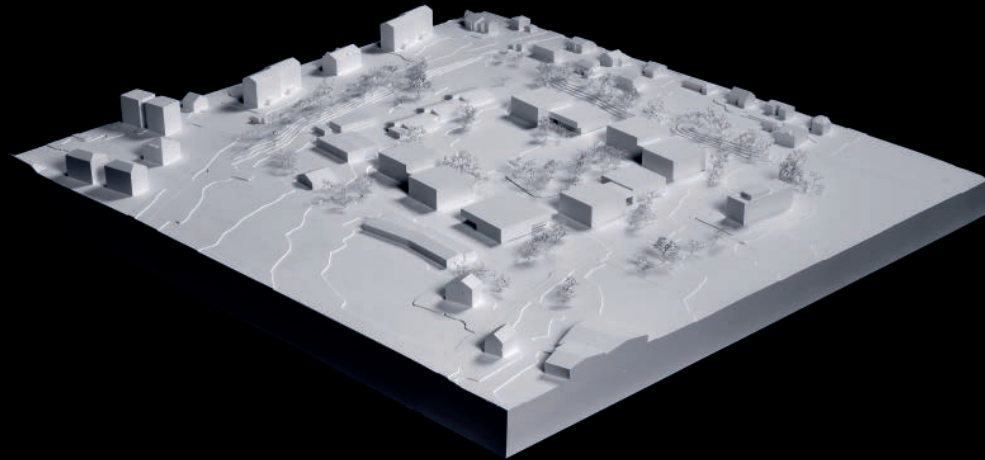
Verbier – Suisse

**Collaborateurs**

Riccardo Picchio, Carla Laddaga, Lorenzo  
Breschi, Alba Gómez, Manuel Benitez,  
Simon Emonet, Catia Mendes, Laetitia  
Fletcher & Marion Benech

---





## N° 4 / "ENSEMBLE "

---

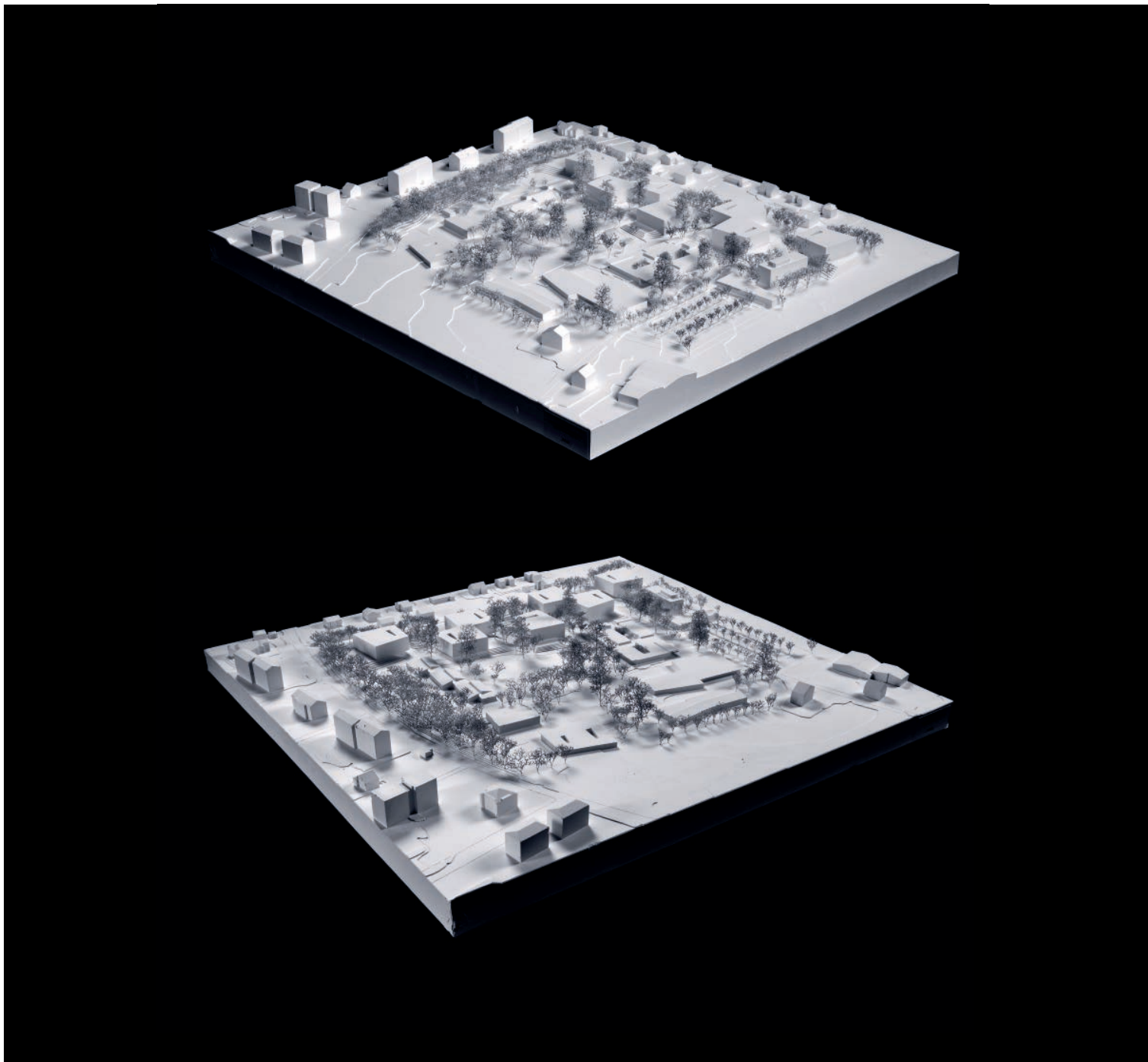
**Translocal Architecture GmbH**

Berne – Suisse

### **Collaborateurs**

Marko Göhre, Helko Walzer, Michael  
Döbel, Anne-Clair Gandor, Bastien Dorthe  
& Peter Jährig

---



## N° 5 / "VAM"

---

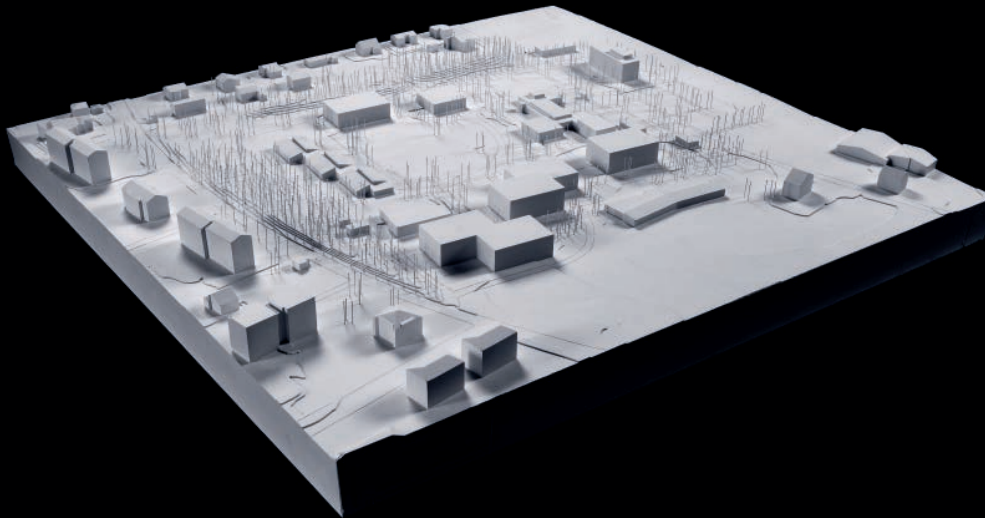
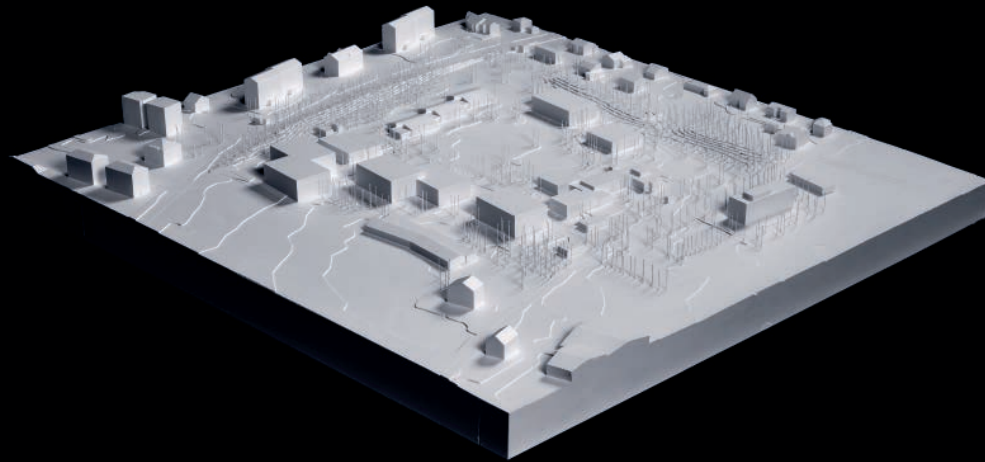
**Jordan Architectes**

Vevey – Suisse

**Collaborateurs**

David Jordan, Raphaël Perrinjaquet  
& Coralie Droz

---



## N° 6 / "LE GRAND AIR"

---

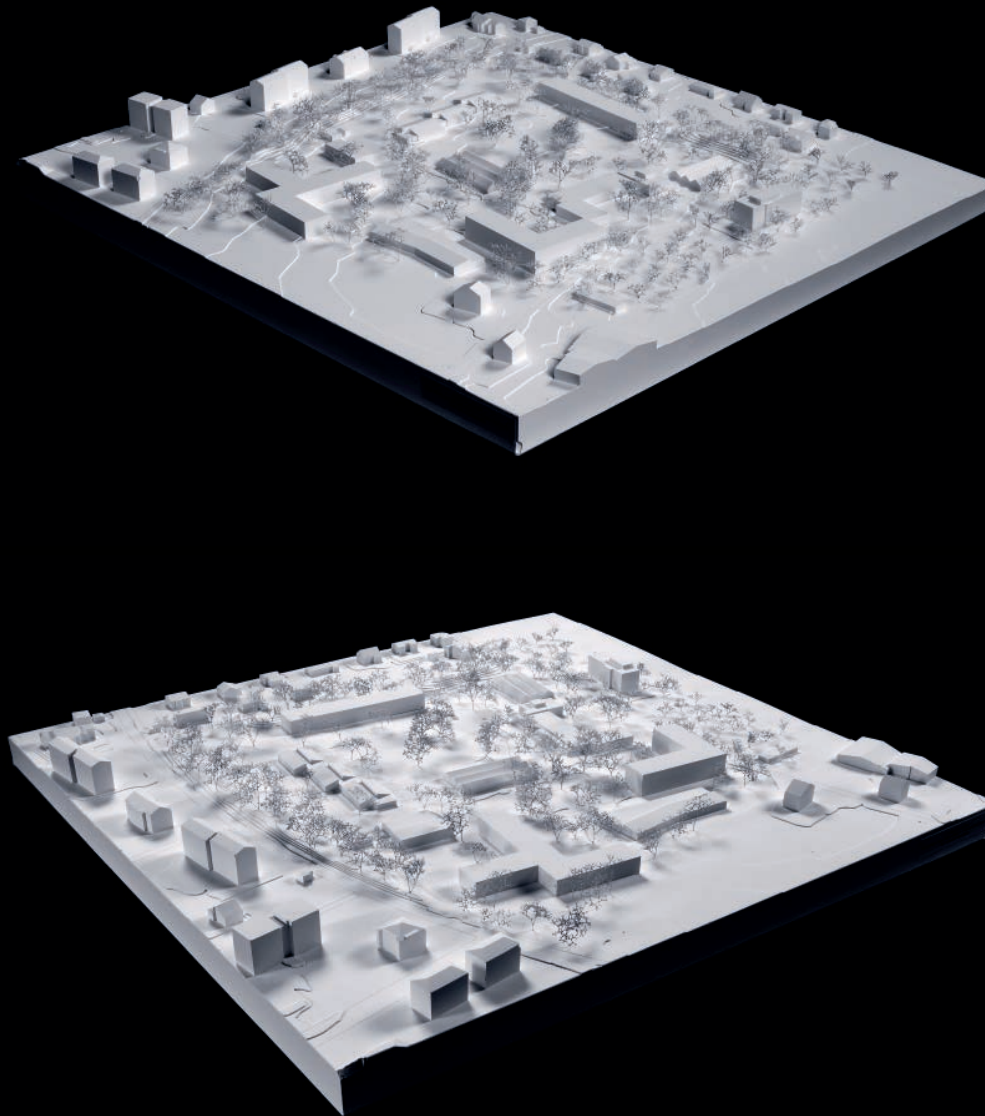
**Index Architectes Sàrl**

Lutry – Suisse

**Collaborateurs**

Wynd Van Der Woude, Alexandre Noël,  
Vincent Lucas, Martin Noël, Julien Boyer,  
Aurélien Frot, Henri Wahlen  
& Adam El-Hamadeh

---



## N° 8 / "UNE VALSE À ONZE TEMPS"

---

---

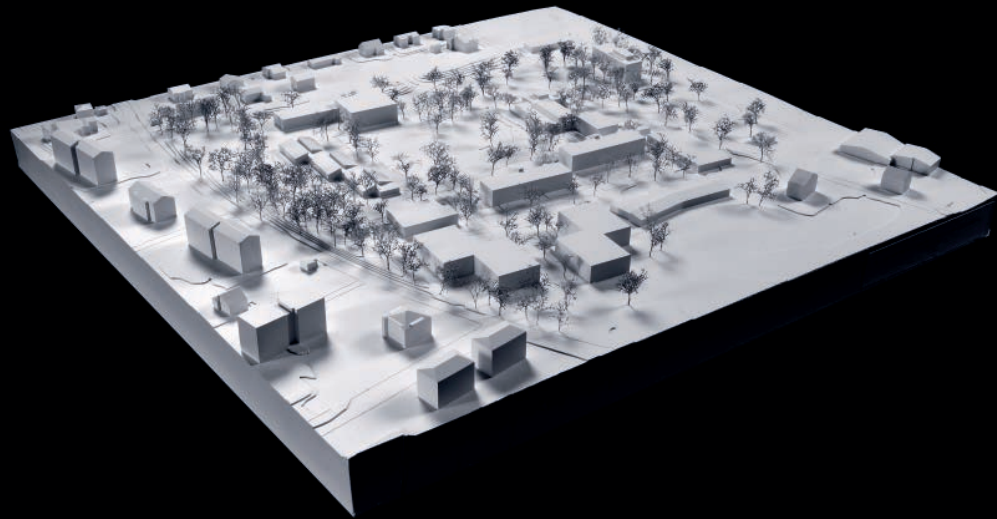
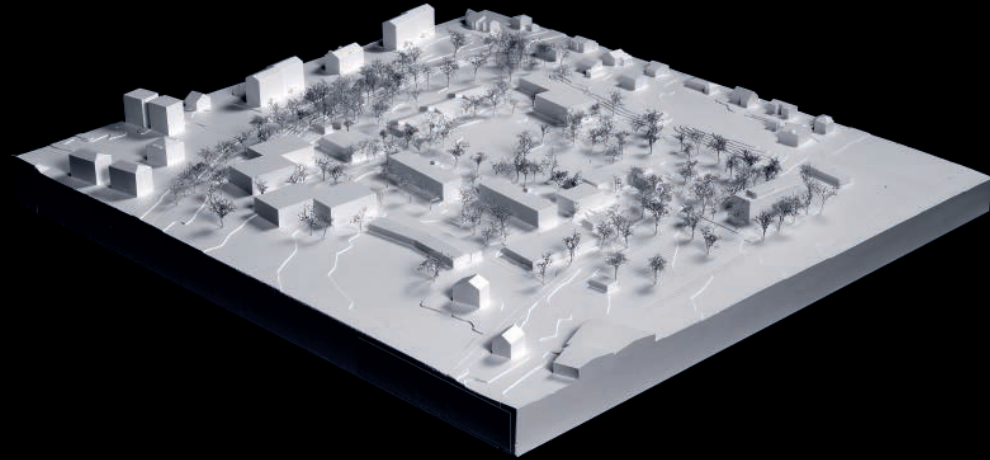
**Entreprise individuelle**

Zürich – Suisse

**Collaborateur**

Bastien Guy

---



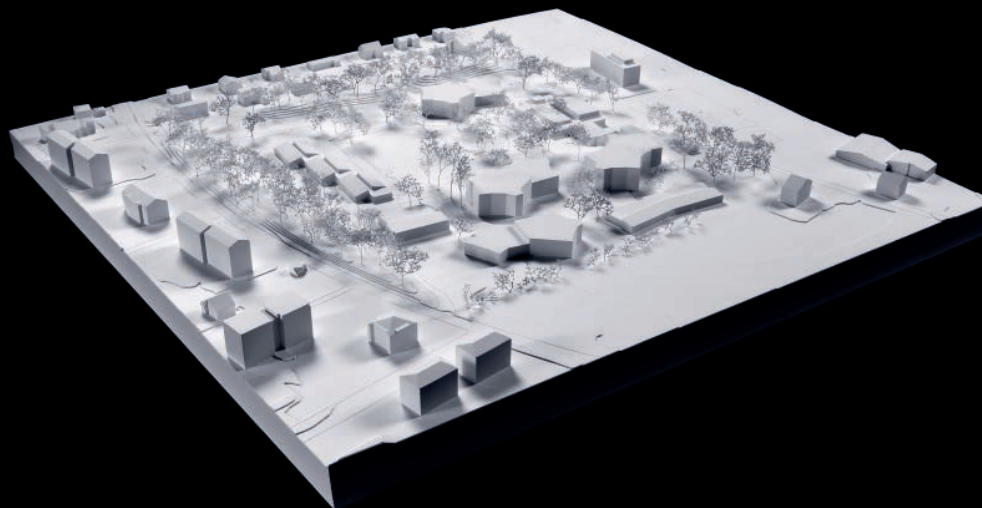
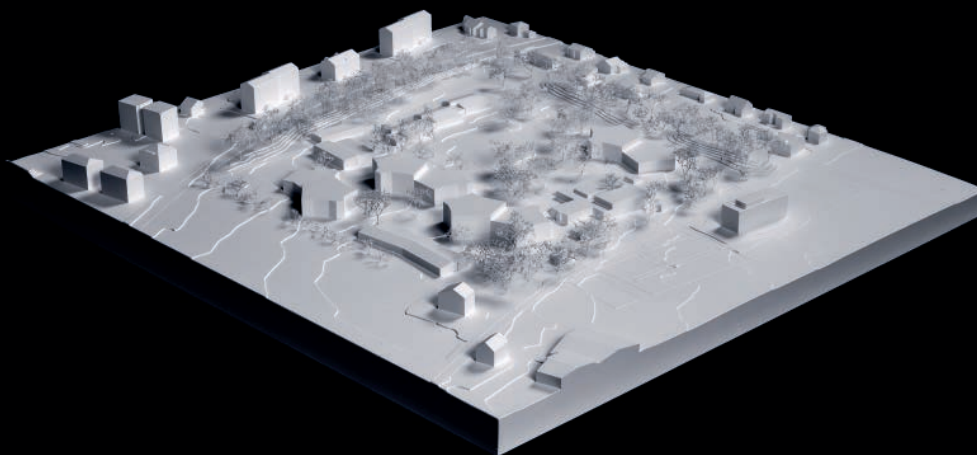
## N° 9 / "HYDE PARK"

---

**Atelier Jordan  
et Comamala Ismail Architectes**  
Delémont – Suisse

**Collaborateurs**  
Frédéric Jordan, Toufiq Ismail-Meyer,  
Véronique Heissler, Malou Menozzi &  
Diego Comamala

---



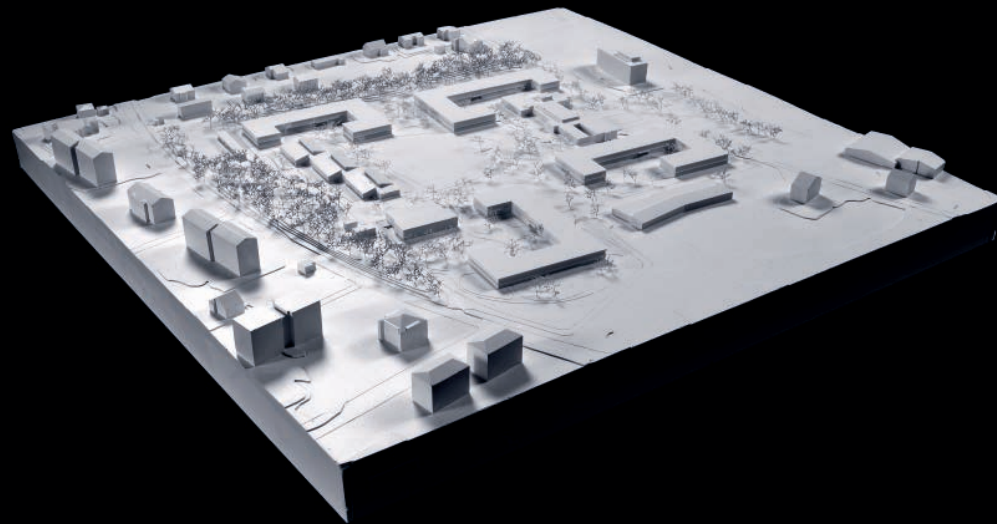
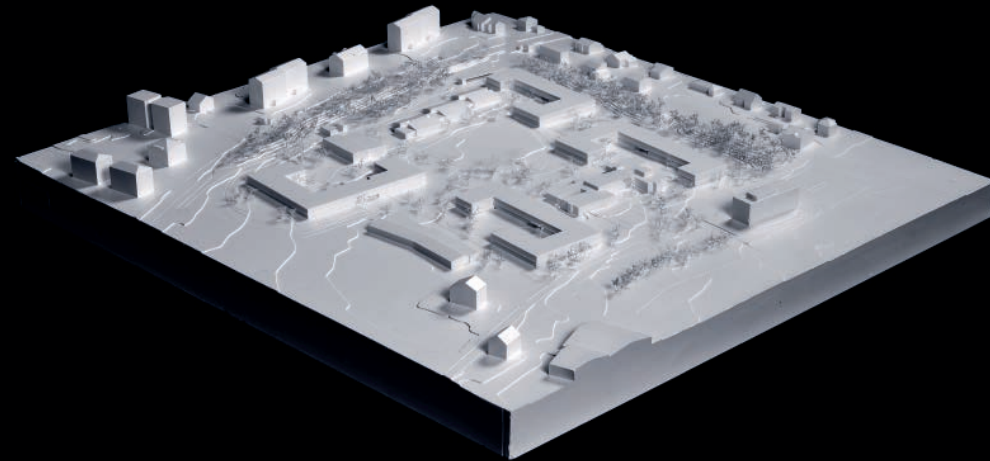
## N° 10 / "LE CHANT DES SIAMOIS "

---

**Jeanne Wellinger et Thomas Wegener**  
**Architectes ETH SIA**  
Lausanne – Suisse

**Collaborateurs**  
Jeanne Wellinger & Thomas Wegener

---



## N° 11 / "OCTOPUS"

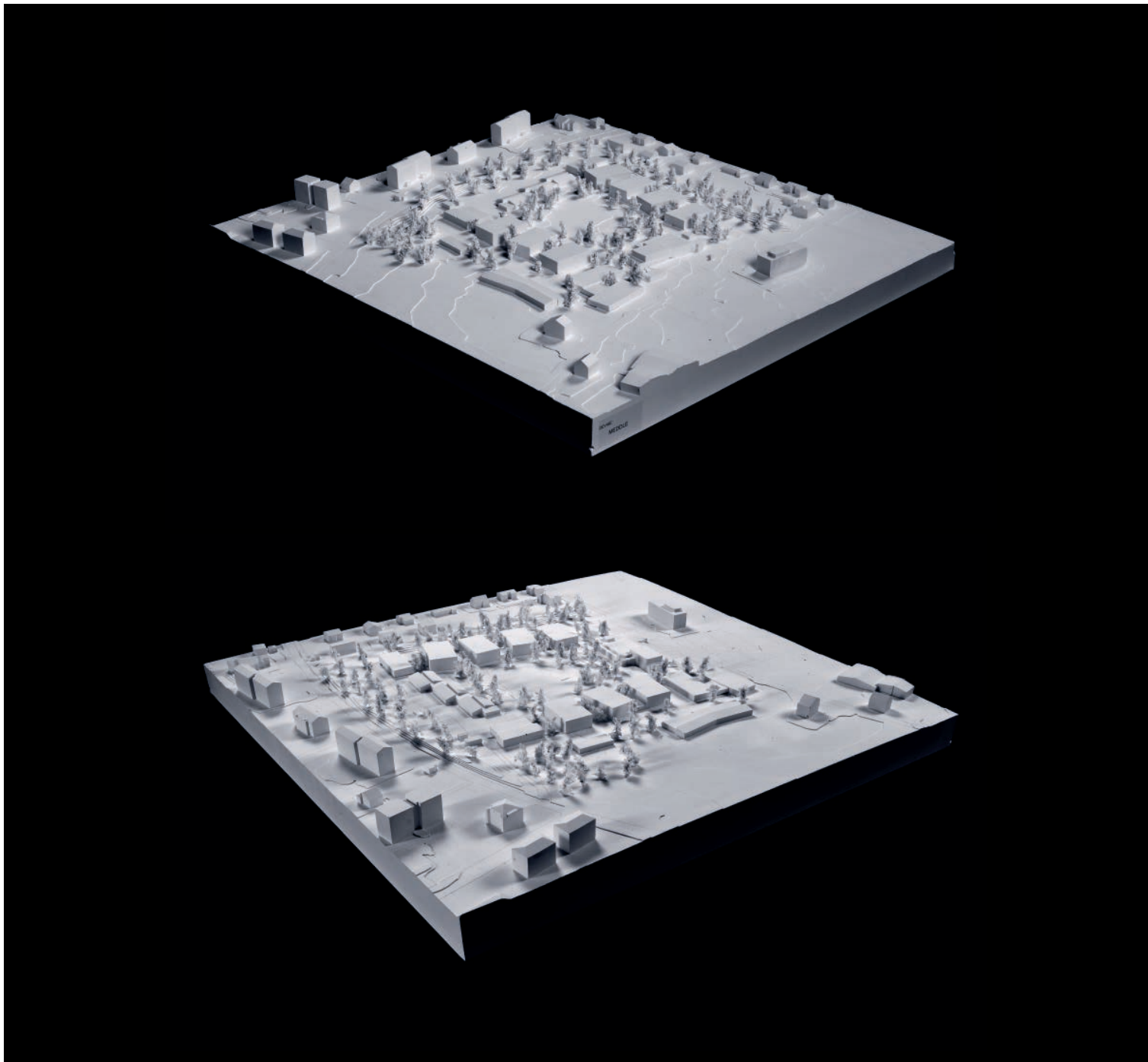
---

**Eido Architectes sàrl**  
Fribourg – Suisse

**Collaborateurs**

David Eichenberger, Diogo Dos Santos,  
Ivo Batista & Gael Nicolet

---



## N° 12 / "MEDDLE"

---

**Godart et Roussel Architectes**

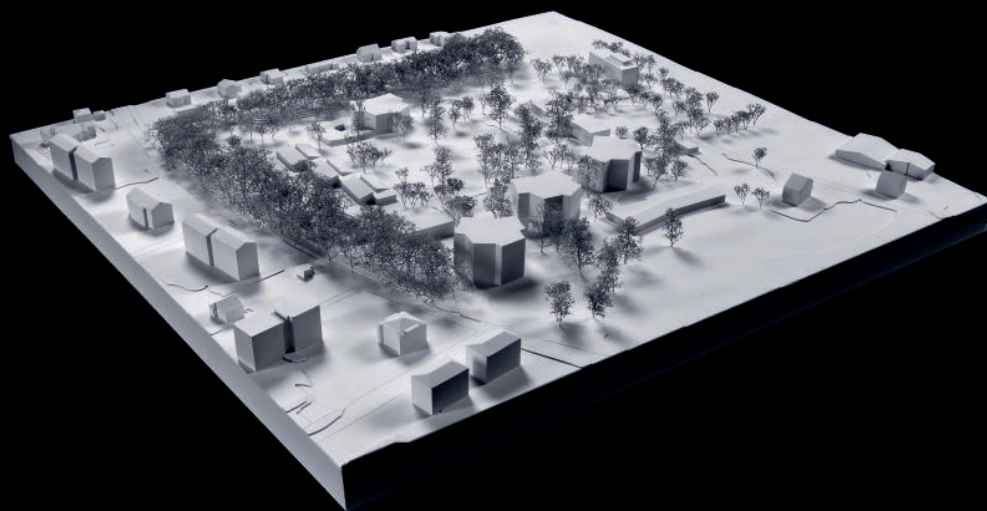
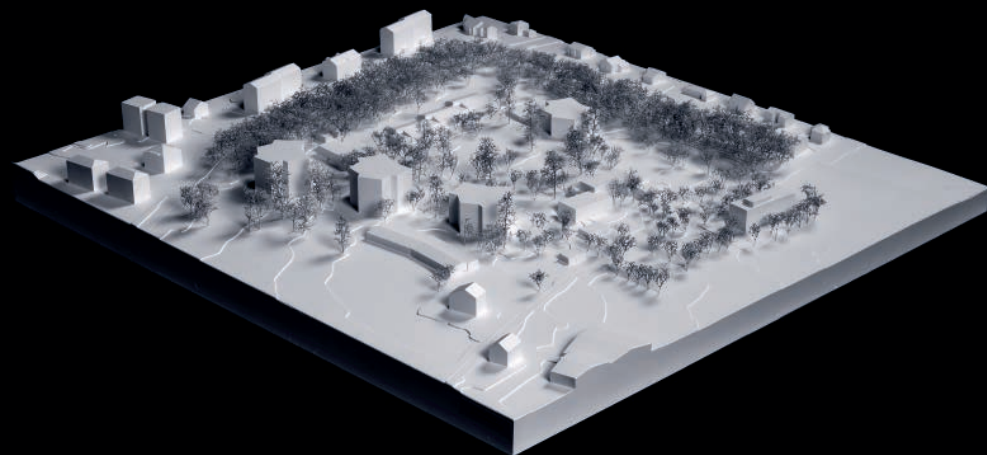
Dijon – France

**Collaborateurs**

Pierre Roussel, Paul Godart, Antoine  
Zanin, Amandine Graczyk & Laurence  
Bérille

---





## N° 13 / " LES FLEURS DES CHAMPS "

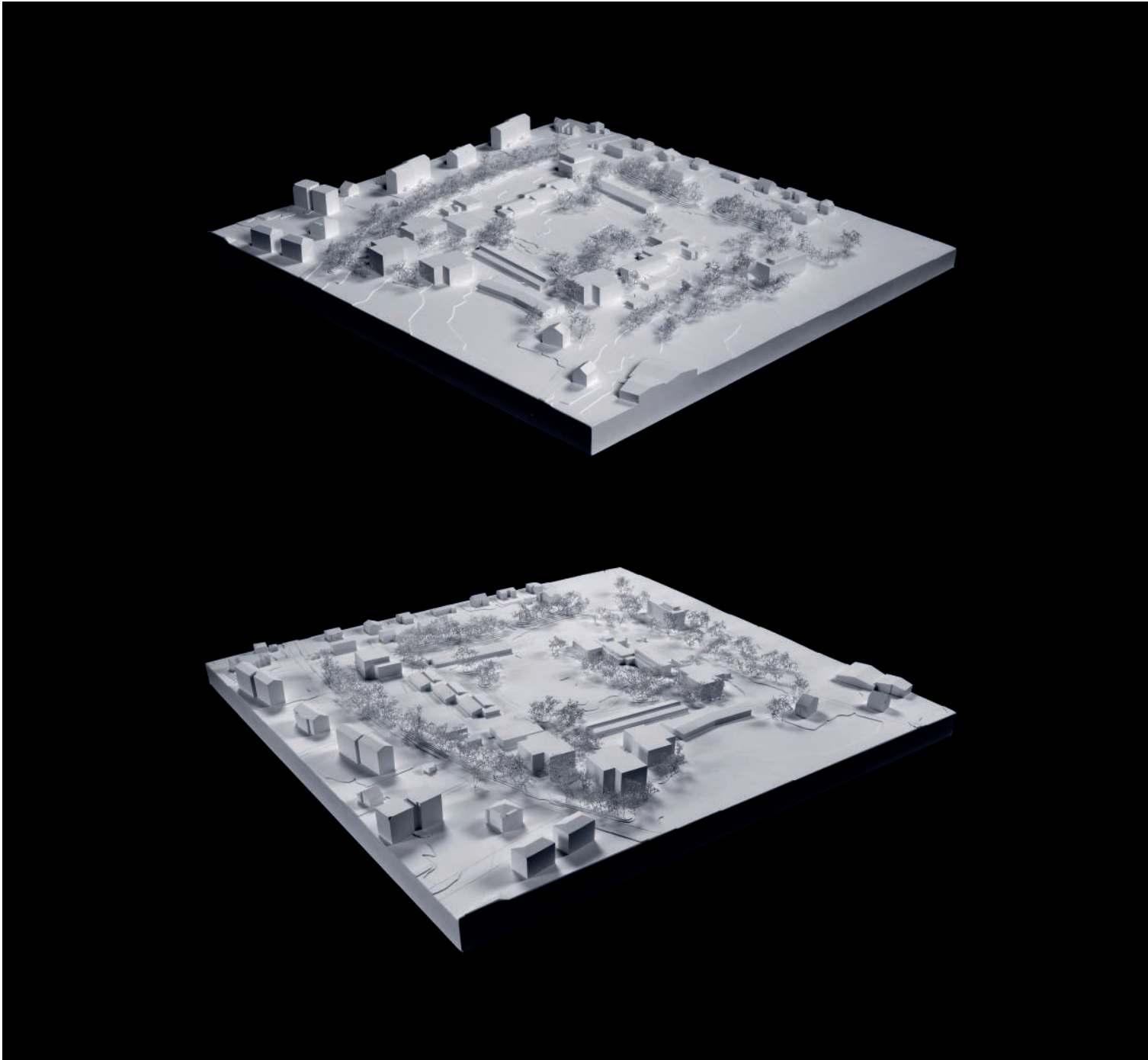
---

**transversal architectes  
et suter sautier architectes**  
Lausanne – Suisse

### **Collaborateurs**

Xavier Marlaire, Eléna Blancaert, Pobler  
Gobbay, Inès Alecrim, Christian Suter  
& Raphaël Sauthier

---



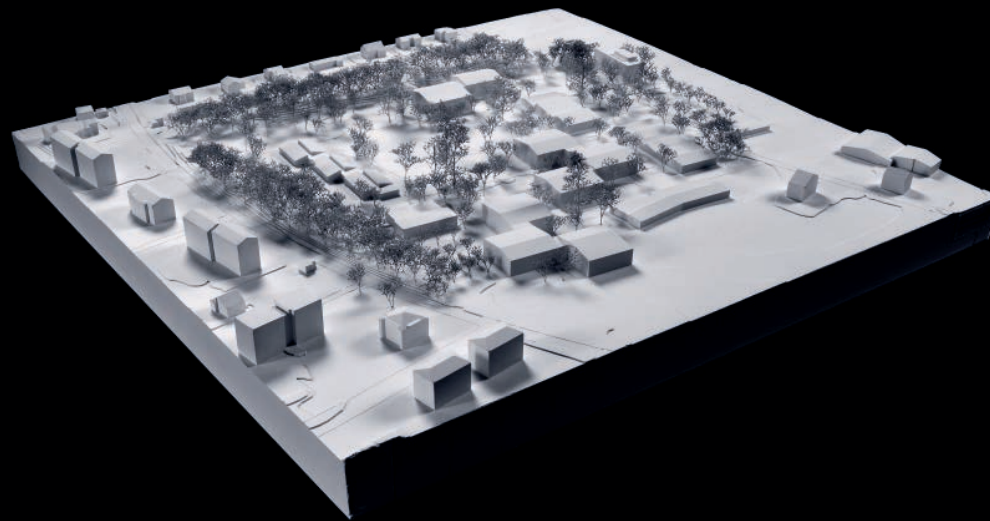
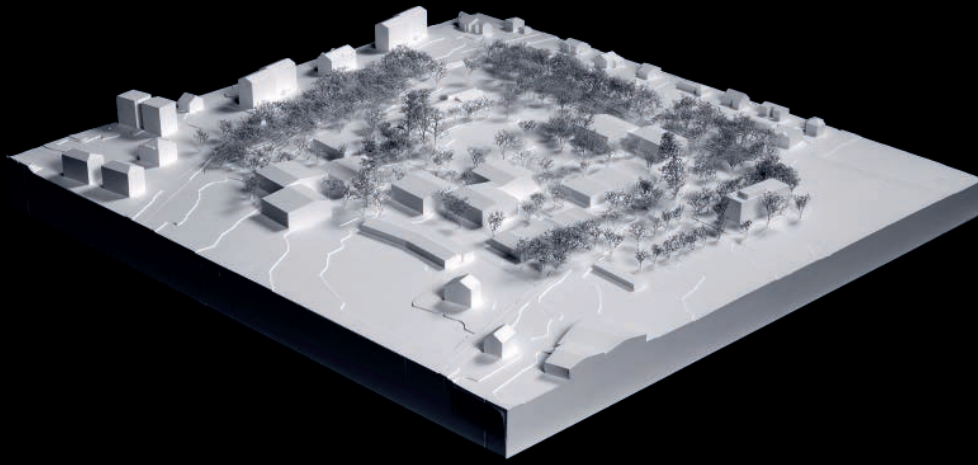
## N° 14 / "TULIPE "

---

**Architect SA**  
Genève – Suisse

**Collaborateurs**  
Frank Herbert & Diego Osorio Calvo

---



## N°16 / "LE JEU DES PERLES DE VERRE "

---

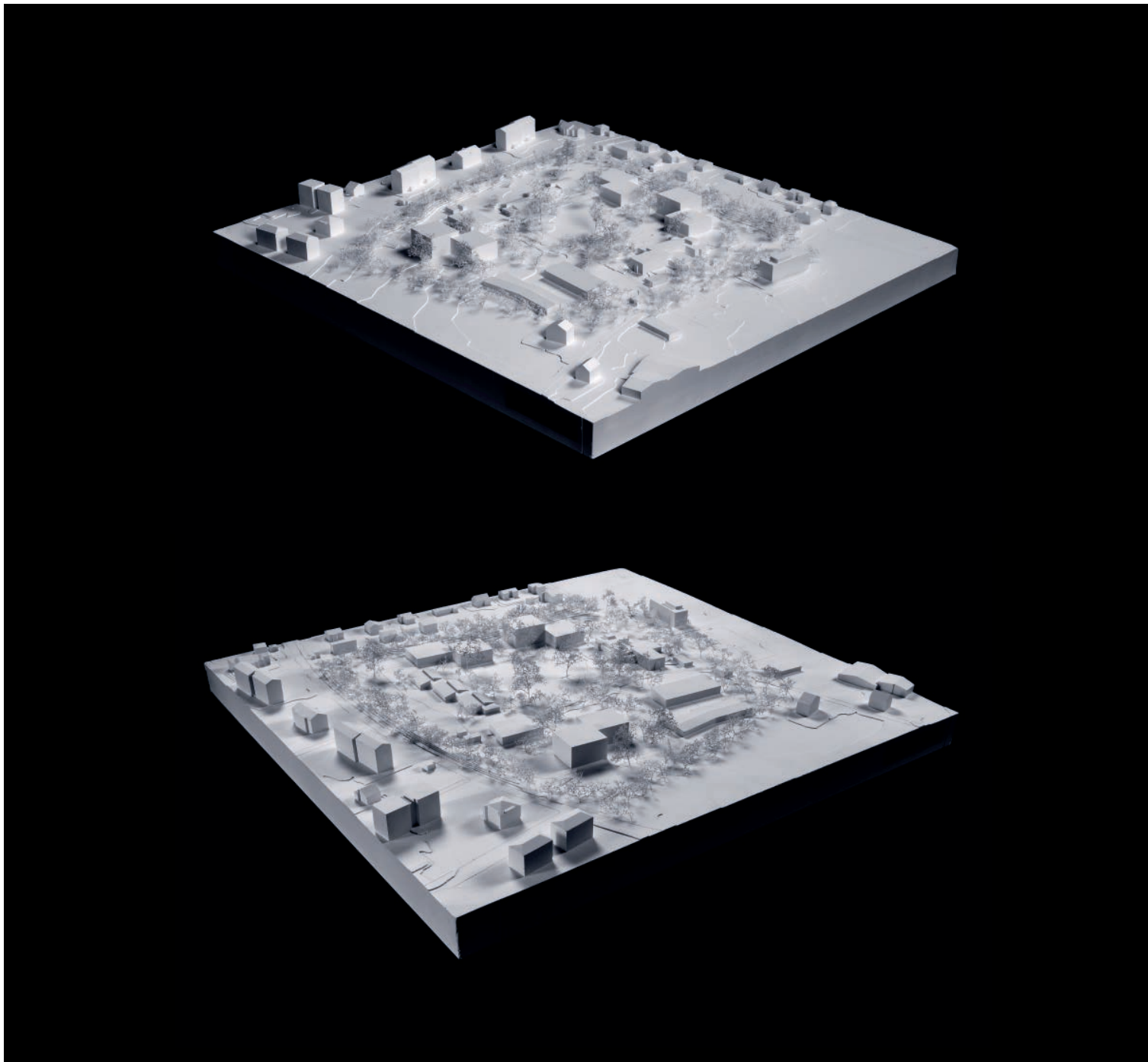
**dettling péléraux architectes**

Lausanne – Suisse

### Collaborateurs

Astrid Dettling, Jean-Marc Péléraux,  
Gaëlle Jenni, Catherine Leyland, Adèle  
Moret & Caroline Sicre

---



## N° 17 / " STRAWBERRY FIELDS "

---

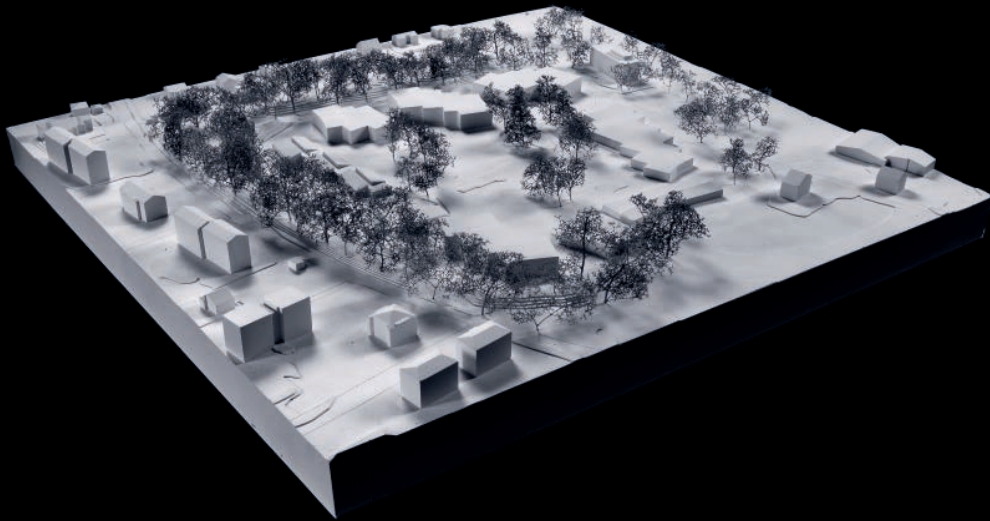
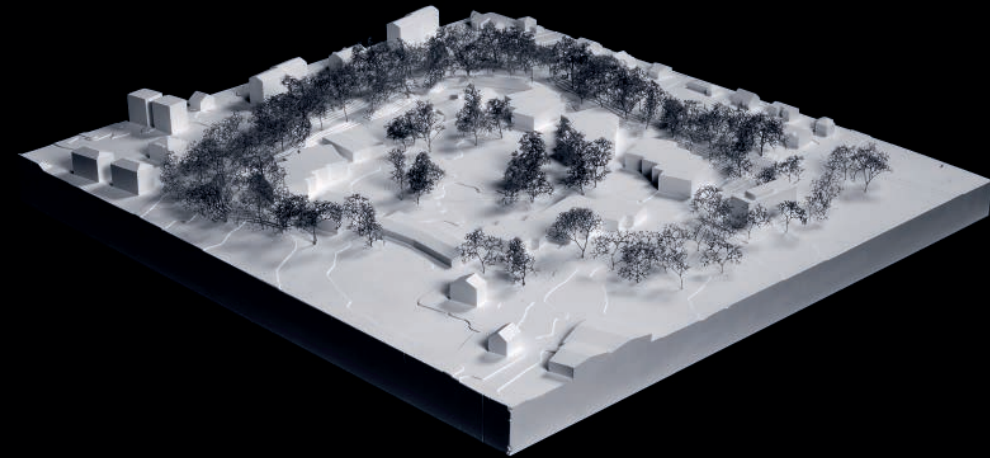
---

**GayMenzel sàrl**  
Monthey – Suisse

### Collaborateurs

Catherine Gay Menzel, Götz Menzel, Roland Gay, Grégoire Polikar, Florian Voigt, Delphine Turin, Ludivine Resenterra, Anthony Ginosà & Xavier Mendes De Leon

---



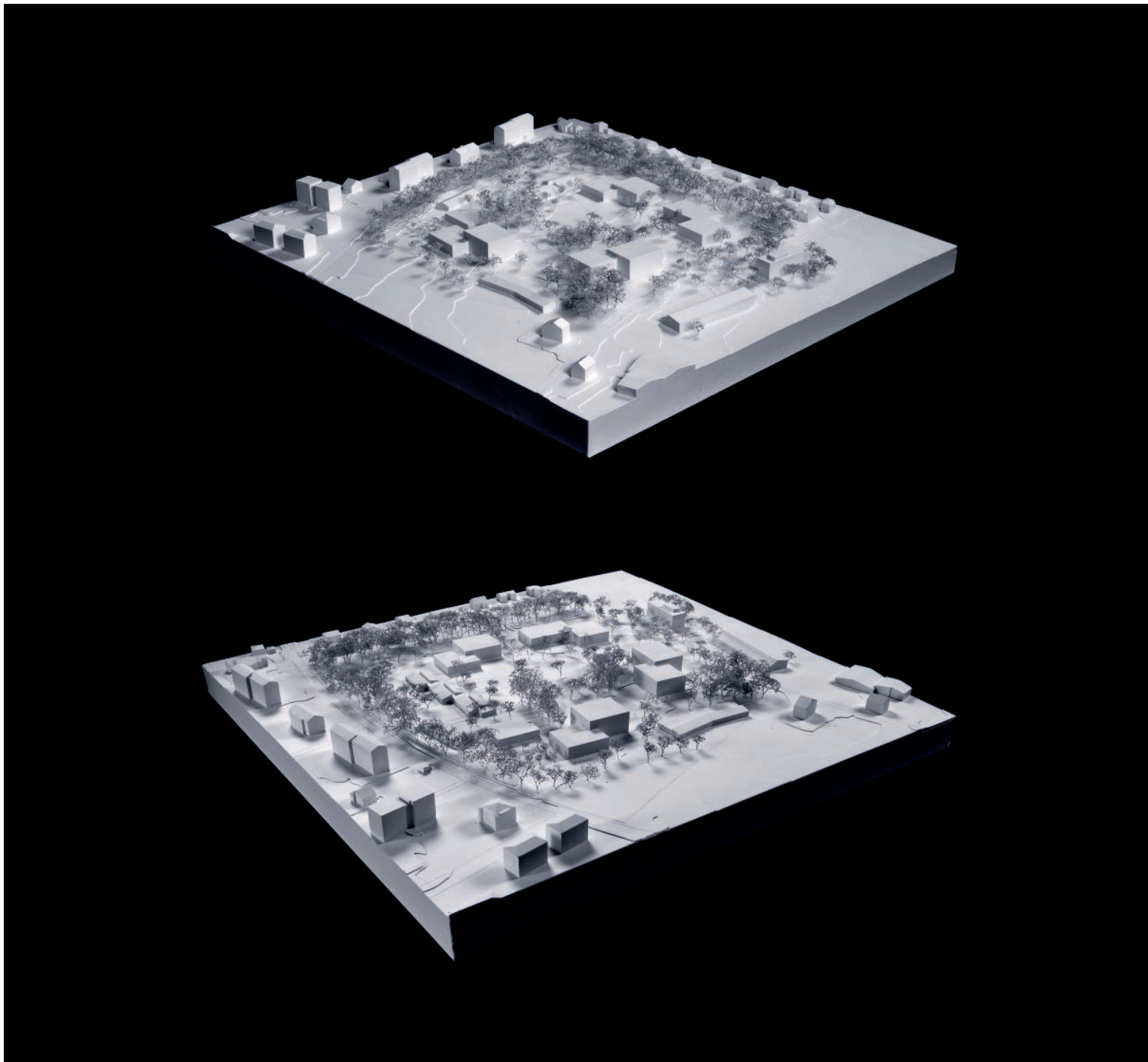
## N° 18 / "TIC & TAC "

---

**BBH architectes sàrl**  
Lausanne – Suisse

**Collaborateurs**  
Argjend Hasani, Raphaël Bitzi,  
Julien Bruggisser & Alexandre Berset

---



## N° 19 / "LIVING "

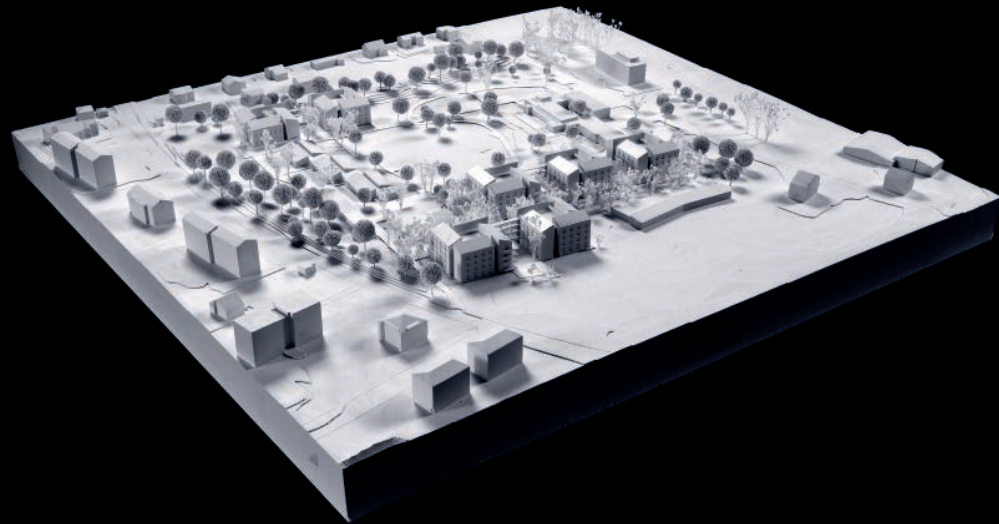
---

**Jean-Baptiste Ferrari et associés SA**  
Lausanne – Suisse

### Collaborateurs

Jean-Baptiste Ferrari, Floriane Robert,  
Leila Gomez, Fransisco Calvo Arce,  
Marine Bersier & Thomas Lepoutre

---



## N° 20 / "AIRS "

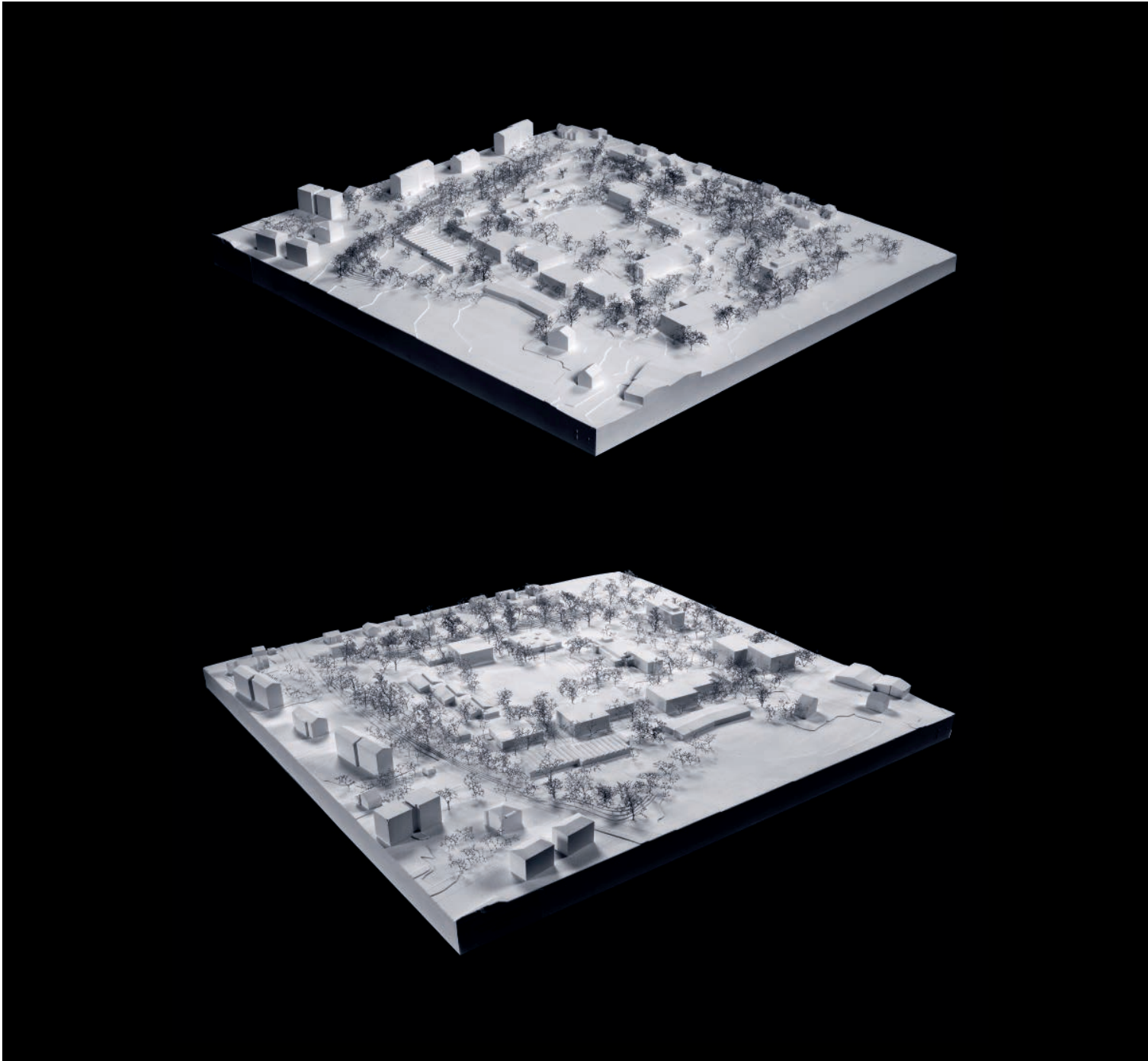
---

**José Manuel Guerrero Vega**  
Madrid – Espagne

### Collaborateurs

Amalia Ogando Herranz, Laura Villasante  
Guerrero & Alba Delso Jerez

---



## N° 21 / " LIBELLULE "

---

**Costea Missionnier Architectes**

Lausanne – Suisse

**Collaborateurs**

Cristina Costea & Jean-Noël Missionnier

---



## **IMPRESSUM**

---

---

Editeur responsable

**La Castalie**

[www.castalie.ch](http://www.castalie.ch)

Textes

**Laurent Mayoraz**

Architecte SBMA

Graphisme

**Stefan Clay**

PLUS+ | communication, relations publiques et graphisme

[www.plus-plus.ch](http://www.plus-plus.ch)

Photographies

**Charles Niklaus**

Déclic photographies

[www.clicphoto.ch](http://www.clicphoto.ch)

et **La Castalie**

Impression

**Imprimerie des Colombes**

